



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 02/10/13	Séance du jeudi 26 septembre 2013 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 26 septembre 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28/06/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Jean-Paul DILLSCHNEIDER comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 28 juin 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Installation des nouveaux délégués de la commune de Vorges-les-Pins et désignations diverses

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe M. Patrick VERDIER comme délégué titulaire et Mme Maryse VIPREY comme déléguée suppléante au Conseil de Communauté de la CAGB,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Patrick VERDIER et Mme Maryse VIPREY comme membres de la commission n°03 « Economie, Emploi et Insertion »,
- désigne M. Patrick VERDIER comme délégué titulaire (son suppléant étant M. Claude SIMONIN) et Mme Maryse VIPREY comme déléguée suppléante (de M. Jacques MENIGOZ) pour représenter la CAGB au SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Démarche Qualité Marianne - Trophée AFNOR « Accueil & Relations usagers » : obtention par le Grand Besançon du 1^{er} prix de la catégorie « Intercommunalité »

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'avancement de la démarche Qualité Marianne et de l'obtention par le Grand Besançon du 1^{er} prix de la catégorie « Intercommunalité » du trophée AFNOR « Accueil & Relations usagers ».

↳ R. 1.1.2 - Décision Modificative n°2 - 2013

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2013 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 1.1.3 - Révision des AP/CP dans le cadre de la DM n°2 - 2013

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016,
- la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 1.1.4 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

A la majorité, 6 Contre, le Conseil de Communauté sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, se prononce favorablement sur l'application, pour l'année 2014, d'une augmentation de 5 % aux tarifs en vigueur de la taxe sur les surfaces commerciales.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 6 Abstention : 0

↳ R. I.1.5 - Renforcement des règles de transparence demandées par le Grand Besançon aux établissements bancaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'application de règles de transparence dans ses relations avec les établissements de crédit, les établissements candidats devant avoir satisfait aux obligations prévues à l'article L.511-45 du code monétaire et financier, ainsi que l'application des règles éthiques plus contraignantes dès que celles-ci auront été établies par les réglementations nationales et européennes,
- la demande, dans le cadre des consultations, à chaque établissement d'indiquer sa situation, ou celle des établissements dont il détient une participation majoritaire, au regard des Etats ou territoires non-coopératifs en application de l'article 238-0 A du code général des impôts, ainsi que de présenter les procédures et outils dont il serait doté pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou la corruption, et pour favoriser l'investissement durable,
- la demande aux établissements bancaires de produire chaque année les informations concernant leur chiffre d'affaires, leurs effectifs, leurs résultats nets et les impôts et taxes acquittés pays par pays, et selon les modalités et formes prévues par la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires adoptée le 18 juillet 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.6 - Exonération en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie indépendante de référence »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, du label de « Librairie indépendante de référence ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.7 - Marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie - Lancement et autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.8 - Avenant n°4 au marché « Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »

A la majorité, 3 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché « Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 3 Abstention : 1

↳ R. I.1.9 - Convention 2013-2017 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2013-2017 au bénéfice de la Ligue contre le Cancer,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention quinquennale à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le Cancer.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.10 - Attribution d'une subvention à l'association « Semons l'Espoir » pour la construction de la Maison des Familles sur le site du CHRU

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'Association « Semons l'Espoir », à répartir sur les 2 exercices 2013 et 2014, pour la construction la Maison des Familles à Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 7

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Création d'un poste d'agent de maintenance pour le centre de tri - SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C - filière technique),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.2 - Création de deux postes de chef de projet au sein du Département TIC

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de deux postes de chef de projet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein du Département TIC (catégorie A, filière technique),
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 1 Abstention : 0

↳ R. 1.2.3 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte définitivement le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Besançon portant sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Lutte contre l'habitat indigne - Demande d'application du dispositif départemental « Résorption de l'habitat indigne »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'application du dispositif départemental,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document formalisant cette application avec le Département du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant d'obtenir une participation financière de l'Etat pour la réalisation des diagnostics techniques insalubrité.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.3 - Subvention sur crédits délégués de l'Etat pour une offre nouvelle de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013

Mme HINCELIN et MM. ALLEMANN, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les 3 dossiers de demande d'agrément et de financement déposés par Grand Besançon Habitat et Habitat 25, pour un montant total de 41 400 € sur les crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

7.4 - Subvention complémentaire pour la construction par Habitat 25 de 26 logements à Franois dans le cadre du PRU de Planoise

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 522,44 € à Habitat 25 pour la construction de 26 logements locatifs publics situés 23 chemin de la Dinde « Carboussot Est » à Franois.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.5 - Participation de la CAGB au programme d'études préalables du futur Contrat Urbain Global 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur la participation de la CAGB aux études préalables du futur Contrat Urbain Global, en co-pilotage avec la Ville de Besançon,
- se prononce favorablement sur le reversement à la Ville de Besançon de la part CAGB correspondant au cofinancement des études préalables des trois quartiers prioritaires selon les modalités financières mentionnées dans la délibération,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer :
 - la convention à intervenir avec la Ville de Besançon relative aux modalités de financement des études,
 - la convention de partenariat avec l'INSEE portant sur les disparités sociales au sein de l'agglomération et accordant une participation financière de la part de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

↳ R. 8.1 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2013 et versement de la cotisation

M. GUYEN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre,
- approuve le versement de la cotisation d'adhésion au titre de l'année 2013 pour un montant de 30 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R. 9.1 - Appel d'offres ouvert pour une prestation de collecte sélective des cartons d'emballage à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononcer favorablement sur le lancement d'une consultation pour une prestation de collecte sélective des cartons d'emballage à Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 9.2 - Programme Local de Prévention (PLP) - Convention annuelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets proposé par le Grand Besançon en 2013 à intégrer au projet de convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 9.3 - Convention Eco-Folio

M. GUILLEMET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat proposé entre la CAGB et Eco-Folio pour la période 2013-2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer électroniquement la convention d'adhésion et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 9.4 - Autorisation donnée au SYBERT pour la signature de la convention Eco-DDS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation de conventionnement du SYBERT avec Eco-DDS, permettant la prise en charge des déchets dangereux des ménages en déchèteries.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R. 2.1 - Marché négocié avec mise en concurrence préalable relatif à la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature

A la majorité, 9 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence préalable pour la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 9

↳ R. 2.2 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Bus-Car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « bus-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.3 - Rapport d'activité 2012 de la délégation de service public des lignes urbaines du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2012 sur la Délégation de Service Public Transports urbains.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Economie sociale et solidaire - Candidature Ville-CAGB pour l'expérimentation d'un dispositif d'émergence de projets économique d'utilité sociale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dépôt d'une candidature conjointe Ville de Besançon / CAGB auprès de la Région Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Emergences »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la structure à contribuer à l'expérimentation du dispositif régional sur l'émergence de projets d'utilité sociale et sociétale et à participer aux réunions régionales liées à cette expérimentation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Contrat de performance du Pôle Véhicule du Futur (2013-2018)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat de performance (2013-2018) du Pôle Véhicule du Futur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat de performance

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement du projet RECAP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet RECAP à hauteur de 20 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la Société SILMACH dans le cadre du FRI 2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la location du Centre d'Hébergement de données informatiques (Data Center)

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de la somme de 110 000 € à la société NEOCLYDE, soit le solde de l'aide prévue par la convention du 10 mai 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention correspondant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.5 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'Aéroport Dole Jura pour les exercices 2012/2013

A la majorité, 11 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 50 000 € au Conseil Général du Jura, au titre de sa contribution pour 2012 et 2013 au programme de développement de l'aéroport Dole-Jura.
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 100 Contre : 11 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2014 aux côtés du Grand Dijon et la pré-réservation d'un emplacement partagé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Dijon Développement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - Zone des Marnières - Protocole d'intention CAGB et IMMOBILIERE CARREFOUR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole d'intention entre la CAGB et la société IMMOBILIERE CARREFOUR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.8 - Zone d'activités du Noret à Mamirolle - Extension du périmètre d'intérêt communautaire et engagement des procédures et études nécessaires à l'extension

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'extension du périmètre d'intérêt communautaire de la zone d'activités du Noret à Mamirolle, conformément à la carte figurant en annexe,
- autorise Monsieur le Président à engager toutes procédures et démarches nécessaires à ce projet,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions ou toutes aides financières dans le cadre de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation des critères de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes d'Amagney, Noironte, Pouilley-les-Vignes et Vorges-les-Pins

Mme VIPREY et MM. BOUSSET et JAVAUX ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes d'Amagney, Noironte, Pouilley-les-Vignes et Vorges-les-Pins,
- attribue une subvention :
 - plafonnée à 60 000 € à la commune d'Amagney pour la construction de la mairie et l'aménagement de son parc public, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - de 6 528,50 € à la commune de Noironte pour la réfection de la rue et l'aménagement de la place du Jadi, correspondant à 20 % du montant des études et à 10 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - de 6 760,04 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour la création d'une aire de jeux pour enfants, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - de 1 798,81 € à la commune de Vorges-les-Pins pour la création d'une piste cyclable et piétonnière entre Vorges-les-Pins et Busy, correspondant à 20 % du montant des études et à 10 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Fonds « Isolation et Energies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la commune de Mamirolle pour ses travaux de rénovation thermique de la mairie (2^{ème} phase)

M. HUOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Mamirolle,
- se prononce favorablement sur l'attribution une subvention d'un montant de 14 343,00 € à la commune de Mamirolle pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de sa mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.4 - Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en Bois-énergie - Modification du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la modification du plan de financement du PAT Bois-énergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux demandes de subventions nécessaires dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R. 5.1 - Subvention 2013 à l'Office de tourisme et des congrès de Besançon

MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 75 000 € à Besançon Tourisme et Congrès au titre de l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - EMICA / Grand Besançon - Avenant n°1 à la convention en vigueur et convention d'objectifs 2013-2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention du 13 mai 2013 entre l'EMICA et le Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur la convention d'objectifs couvrant trois années scolaires entre 2013 et 2016 entre l'EMICA et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et la convention d'objectifs 2013-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaulcon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Maryse MILLET **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), J.M. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

Mandataires : N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, J.F. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, J.M. GIRERD, J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	16
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 juin 2013	16
Rapport n°0.2 - Installation des nouveaux délégués de la commune de Vorges-les-Pins et désignations diverses	17
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	17
Finances	17
Rapport n°1.1.1 - Démarche Qualité Marianne - Trophée AFNOR « Accueil & Relations usagers » : obtention par le Grand Besançon du 1 ^{er} prix de la catégorie « Intercommunalité »	17
Rapport n°1.1.2 - Décision Modificative n°2 - 2013	18
Rapport n°1.1.3 - Révision des AP/CP dans le cadre de la DM n°2 - 2013	24
Rapport n°1.1.4 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	24
Rapport n°1.1.5 - Renforcement des règles de transparence demandées par le Grand Besançon aux établissements bancaires	26
Rapport n°1.1.6 - Exonération en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie indépendante de référence »	27
Rapport n°1.1.7- Marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie - Lancement et autorisation de signature	28
Rapport n°1.1.8 - Avenant n°4 au marché « Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »	28
Rapport n°1.1.9 - Convention 2013-2017 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer	32
Rapport n°1.1.10 - Attribution d'une subvention à l'association « Semons l'Espoir » pour la construction de la Maison des Familles sur le site du CHRU	32
Ressources humaines	33
Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'agent de maintenance pour le centre de tri - SYBERT	33
Rapport n°1.2.2 - Création de deux postes de chef de projet au sein du Département TIC	33
Rapport n°1.2.3 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	33
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	34
Rapport n°7.1 - Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 du Grand Besançon	34
Rapport n°7.2 - Lutte contre l'habitat indigne - Demande d'application du dispositif départemental « Résorption de l'habitat indigne »	34
Rapport n°7.3 - Subvention sur crédits délégués de l'État pour une offre nouvelle de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013	35
Rapport n°7.4 - Subvention complémentaire pour la construction par Habitat 25 de 26 logements à Franois dans le cadre du PRU de Planoise	35
Rapport n°7.5 - Participation de la CAGB au programme d'études préalables du futur Contrat Urbain Global 2014	35

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes	39
Rapport n°8.1 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2013 et versement de la cotisation	39
<hr/>	
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	39
Rapport n°9.1 - Appel d'offres ouvert pour une prestation de collecte sélective des cartons d'emballage à Besançon	39
Rapport n°9.2 - Programme Local de Prévention (PLP) - Convention annuelle	40
Rapport n°9.3 - Convention Éco-Folio	40
Rapport n°9.4 – Autorisation donnée au SYBERT pour la signature de la convention Éco-DDS	40
<hr/>	
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	41
Rapport n°2.0 - Information sur l'avancement du chantier du Tramway	41
Rapport n°2.1 - Marché négocié avec mise en concurrence préalable relatif à la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature	47
Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Bus-Car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon	50
Rapport n°2.3 - Rapport d'activité 2012 de la délégation de service public des lignes urbaines du Grand Besançon	50
<hr/>	
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	60
Rapport n°3.1 - Économie sociale et solidaire - Candidature Ville-CAGB pour l'expérimentation d'un dispositif d'émergence de projets économiques d'utilité sociale	60
Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Contrat de performance du Pôle Véhicule du Futur (2013-2018)	60
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement du projet RECAP	61
Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la location du Centre d'Hébergement de données informatiques (Data Center)	61
Rapport n°3.5 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'Aéroport Dole Jura pour les exercices 2012/2013	61
Rapport n°3.6 - MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon	63
Rapport n°3.7 - Zone des Marnières - Protocole d'intention CAGB et Immobilière Carrefour	63
Rapport n°3.8 - Zone d'activités du Noret à Mamirolle - Extension du périmètre d'intérêt communautaire et engagement des procédures et études nécessaires à l'extension	64

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	64
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation des critères de richesse _____	64
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village - Attribution de subventions aux communes _____	65
d'Amagney, Noironte, Pouilley-les-Vignes et Vorges-les-Pins _____	65
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et Énergies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la commune de Mamirolle pour ses travaux de rénovation thermique de la mairie (2° phase) _____	65
Rapport n°4.4 - Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en Bois-énergie - Modification du plan de financement _____	65
 Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports _____	 65
Rapport n°5.1 - Subvention 2013 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon _____	65
Rapport n°5.2 - EMICA/Grand Besançon - Avenant n°1 à la convention en vigueur et convention d'objectifs 2013-2016 _____	66
 Questions diverses _____	 66
Rapport n°10. 1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	66
Rapport n°10. 2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	66

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 26 septembre 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 juin 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien vous installer confortablement, nous avons le quorum. La séance est ouverte.

Jean-Pierre MARTIN est représenté par sa suppléante Madame Josette LANGUEBIEN. Monsieur FELT sera le représentant de la Commission n°03. Jean-Claude ROY est remplacé par mon ami Yves GUYEN. Patrick BONTEMPS donne pouvoir à Michel LOYAT, Joëlle SCHIRRER à Marie-Noëlle SCHOELLER, Hayatte AKODAD à Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Françoise FELLMANN à Jacqueline PANIER, Michel OMOURI à Pascal BONNET, Élisabeth PÉQUIGNOT à Claude VOIDEY, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Jean-Claude ROY à moi-même, Zahira YASSIR-COUVAL à Benoît CYPRIANI, Jean-Marie ROTH à Annie POIGNAND, Gérard GALLIOT à Gabriel BAULIEU, Daniel ROLET à Josette LANGUEBIEN, Annie MÉNÉTRIER à Solange JOLY, Lazhar HAKKAR à Jean-François GIRARD, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY.

Je nomme secrétaire de séance : Monsieur DILLSCHNEIDER.

Y a-t-il des remarques par rapport au dernier procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer au rapport n°0.2. Auparavant, je ne sais pas si Christophe CURTY est arrivé ; non, il n'est pas là. Je voulais simplement vous dire que nous avons appris avec beaucoup d'émotion qu'une partie de la ferme du GAEC de Chalèze a pris feu mardi soir. C'était un incendie très spectaculaire. Vous savez que cette ferme importante, dans l'est, appartient à notre collègue Christophe CURTY, Maire de Chalèze ; il l'exploite avec son frère Olivier. Deux bâtiments de stockage sur trois ont été détruits, ainsi que la plus grosse partie du fourrage et du matériel. Heureusement, et Dieu merci, il n'y a pas de blessé et le bétail, qui était dehors, n'a pas péri. La poursuite de l'exploitation de Christophe va être perturbée, puisque le fourrage a brûlé, de même qu'un abri important pour le bétail. Je crois, si je lis la presse, que 200 bœufs charolais sont élevés dans ce GAEC. Je pense que Christophe n'est pas là, parce qu'il a des choses à régler sur place. Au nom des membres du Bureau et de l'ensemble des élus communautaires, je voulais lui dire notre soutien dans cette nouvelle épreuve. Je dis « nouvelle épreuve », parce qu'il a déjà été durement touché par un accident grave de moto. Il fait preuve de beaucoup de volonté et de beaucoup d'énergie. Je ne doute pas qu'il va savoir, avec son frère et son entourage, remettre l'exploitation en marche le plus rapidement possible. Pour ce faire, on sera - comme on le ferait d'ailleurs pour d'autres -, à sa disposition si on peut, dans la mesure du possible, pour lui apporter une aide sur certains sujets.

On me dit qu'une ferme a également brûlé à Pouilley-les-Vignes. Il faudra que l'on envoie un petit mot au propriétaire de cette ferme. Ce sont des moments difficiles quand on voit son outil de travail, voire son habitation, qui part en fumée. On transmettra donc à Christophe l'ensemble de nos vœux et de notre amitié.

Rapport n°0.2 - Installation des nouveaux délégués de la commune de Vorges-les-Pins et désignations diverses

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que Charles BATISTE, le Maire de Vorges-les-Pins, a démissionné, non pas parce que l'on était en désaccord, mais parce qu'il a été muté dans une autre région de France. Le 17 juillet dernier, le nouveau Conseil municipal a décidé de nommer de nouveaux conseillers à la CAGB. Je vous propose donc d'installer ces nouveaux délégués au Conseil de Communauté, de les désigner membres de la Commission n°03 « Économie, Emploi et Insertion » et de procéder, en conséquence, à de nouvelles désignations au SMSCoT.

Je vous propose donc d'installer Patrick VERDIER comme délégué titulaire, et Maryse VIPREY comme suppléante. Il est proposé de désigner ces mêmes personnes comme membres de la Commission n°03 « Économie, Emploi et Insertion », dans la suite de ce que je viens de dire.

Il est également proposé de désigner de nouveaux représentants de la CAGB au SMSCoT. La nouvelle situation sera donc la suivante : Patrick VERDIER remplacera Charles BATISTE comme titulaire ; Maryse VIPREY sera suppléante à la place de M. VERDIER.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à tout cela. Y a-t-il des remarques ? Le rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.I.I - Démarche Qualité Marianne - Trophée AFNOR « Accueil & Relations usagers » :
obtention par le Grand Besançon du 1^{er} prix de la catégorie « Intercommunalité »

M. BAULIEU.- Ce premier rapport est un rapport d'information sympathique à propos de notre démarche Qualité Marianne, et plus précisément du trophée AFNOR relatif à l'accueil et aux relations usagers qu'a gagné le Grand Besançon dans la catégorie « Intercommunalité ». Nous souhaitons souligner ce beau résultat obtenu par nos services, en rappelant tout le travail fait précisément dans cette démarche Qualité « Accueil & Relations usagers », et qui vous est résumé dans le rapport que vous avez pu lire à souhait. Je ne vais donc pas le reprendre dans sa totalité.

Cette démarche de plusieurs années a été mise en œuvre précisément pour formaliser les choses dans nos relations, que ce soit l'accueil physique, par téléphone ou par courrier, afin que l'on ne reste pas suspendu au téléphone avec une sonnerie sans que cela ne décroche, que l'on ne passe pas quatre fois d'un interlocuteur à un autre, que le courrier soit traité dans un certain délai, que des réponses soient données dans un certain délai. Bref, cet ensemble de dispositions, comme beaucoup d'autres, a été travaillé. C'est en réalité une démarche relativement colossale, parce qu'elle est très transversale, et qu'elle implique de nombreux cadres et collaborateurs.

Ce patient travail a d'abord été couronné par la labellisation Marianne, c'est-à-dire que nous avons obtenu la qualification. Une fois dans la catégorie, bien évidemment, on est tenté de se mesurer à d'autres. C'est le sens de notre participation à ces trophées, et nous avons l'immense satisfaction de sortir avec ce prix de l'intercommunalité. Nous tenions donc à partager ce succès avec l'ensemble des élus ce soir, et bien évidemment, avec la Direction du Grand Besançon, avec Évelyne MARTINIEN, la responsable Accueil et Courrier présente ce soir, et avec d'autres chevilles ouvrières de cette démarche. On peut, à travers elle, applaudir l'ensemble des services pour ce beau succès.

Applaudissements.

De plus, nous sommes les premiers à avoir décroché ce prix de l'intercommunalité.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc un beau succès, surtout pour celles et ceux qui utilisent les services de l'Agglo. C'est ce qui est important.

Rapport n° I.1.2 - Décision Modificative n°2 - 2013

M. BAULIEU.- Cette décision est résumée dans votre document et c'est une évidence. Même si vous avez pu la parcourir d'un coup d'œil, nous allons essayer de la parcourir d'une autre manière, avec un diaporama comme support, de balayer rapidement cette décision modificative, en plus de la connaissance attentive que vous avez prise du rapport. Il s'agit d'entériner un certain nombre d'opérations importantes, notamment de recettes, quelques ajustements de dépenses, particulièrement dans le budget du CRR, ainsi que les opérations compensées quelquefois d'ajustements de crédits. Nous passerons en revue successivement les différents budgets.

Tout d'abord, sur le budget principal, c'est là qu'il y a le plus d'opérations à souligner, avec premièrement l'intégration de 2,5 M€ de recettes suite aux notifications touchant à la fiscalité, aux dotations de fonctionnement, aux allocations compensatrices et aux fonds de péréquation. Nous avons la satisfaction d'enregistrer une progression par rapport aux chiffres évalués et estimés dans le cadre du budget primitif. C'est toujours mieux lorsque l'on a des surprises de ce genre.

Sur les dotations d'intercommunalité, nous avons un peu plus de 100 000 €. C'est avec la prise en compte des critères de population, CIF et péréquation.

Sur la dotation de compensation, nous avons un négatif. Cette compensation de la suppression de la part salaire remonte déjà à quelques années, mais cela doit toujours nous rappeler ce que signifie le terme « compensation ». En effet, la « compensation », c'est ce que l'on donne un jour, et le lendemain, on ne sait plus ce que cela devient. On avait déjà perdu beaucoup pour cette dotation de compensation à cause de l'érosion monétaire. Désormais, elle est utilisée comme variable d'ajustement pour satisfaire aux besoins nouveaux, notamment ceux des intercommunalités qui augmentent en nombre et en périmètre. Concernant les allocations compensatrices, on a également une série d'éléments supplémentaires en dehors de la ligne d'axe d'habitation, de manière importante sur le FPIC, fonds de péréquation, sensiblement plus que l'an dernier. Nous l'avons déjà dit dans cette salle, mais ayons tous présent à l'esprit que nous sommes sur la tangente entre « être bénéficiaire » et « être contributeur ». Nous pourrions donc, dans un avenir très proche, être contributeurs, mais nous ne savons pas dire de quel montant. Cela signifierait que la recette aurait disparu.

Vous avez d'autres éléments extrêmement importants. Je ne vais pas tous les lire, puisque nous avons presque que des chiffres positifs en matière de recettes de fiscalité. Néanmoins, par rapport à des questions que nous posons souvent, nous avons tenu à les faire figurer. On parle toujours du dynamisme de notre économie. Quelquefois, d'aucuns nous annoncent la catastrophe pour demain, et pire encore que celle que l'on peut imaginer. Nous avons la satisfaction d'enregistrer, encore cette année, des évolutions de base qui sont des indicateurs du dynamisme de notre économie : sur le CFE, + 5,7 % entre 2012 et 2013, et en CVAE, + 7 % en valeur ajoutée. Ces éléments sont tout à fait encourageants.

Vous avez également comme rôles supplémentaires, des éléments qui ne sont pas non plus négligeables. Cela doit sans cesse nous rappeler qu'avec la direction des finances publiques, nous devons nous mobiliser pour être attentifs et sans cesse aller à la recherche du contribuable, non seulement parce qu'il n'est pas inintéressant d'avoir des rôles complémentaires, mais également dans un souci d'équité. Lorsqu'un contribuable relève d'un impôt, il doit être amené à s'en acquitter.

Vous avez aussi de nouvelles demandes des services. Il y a quelques éléments particuliers. Nous avons parlé de la MILO dans cette salle. Il s'agit de prendre notre quote-part de remboursement des assurances de garantie des salaires après la relance de cette structure. Nous sommes politiquement engagés sur ce dispositif avec les autres financeurs (État, Région et Département). Pour les papeteries Novillars, c'est la même chose, vous l'avez tous en tête. Il s'agit de notre coup de pouce pour la relance de l'entreprise, avec les autres collectivités. Sur l'AP/CP des Marnières, il s'agit d'abonder les crédits et de les affecter en études pour reprendre ce dossier. Sur les Portes de Vesoul : nous devons faire face à un surcoût de démolition. Concernant l'étude de schéma aquatique, c'est une étude que nous lançons sur l'ensemble de l'Agglomération pour détecter ce dont nous avons besoin en matière de loisirs aquatiques. Vous avez également la réforme des indemnités des élus. Pour les personnes concernées, vous l'avez compris, les cotisations sociales changent considérablement la face des choses. C'est la part employeur, ici, sur les indemnités, et pour qui en perçoit, vous vous en êtes rendu compte.

Concernant les autres volets, c'est tout ce qui touche au TIC, à la mise en route de notre service commun adossé au Grand Besançon, qui a vocation à s'acquitter de l'ensemble des charges et à les répercuter ensuite aux différents membres de ce service commun que sont le Grand Besançon, la Ville et le CCAS. Sur le groupement de commandes Neoclyde, la location des baies informatiques au Datacenter a été payée par la Ville, alors que cela aurait dû être payé par le Grand Besançon. Il s'agit donc de les reprendre à notre charge et de refacturer la quote-part. Concernant les investissements communs aux trois collectivités, c'est la même problématique, à savoir la mise en route qui n'est pas l'orientation exacte. De plus, vous avez en face, une proportion de recettes refacturées. Concernant le matériel de stockage et de sauvegarde de données informatiques, c'est typiquement dans le cadre de notre mission de porteur du service commun. Cet investissement pour la Ville, puisqu'il s'agit d'équipement pour la vidéoprotection, est pris en charge, puis refacturé en application de la règle de fonctionnement du service commun.

Concernant les ressources, il y a la Maison des Microtechniques : c'est un solde depuis l'opération conduite sous la responsabilité d'Aktya notamment. Il y avait des contentieux suspendus ; tant qu'ils n'étaient pas dissipés, il convenait de garder des réserves. Maintenant, c'est une affaire entendue. Sur le MIPIM, c'est la quote-part prise en charge par la sedD et la Ville, sur une opération que nous conduisons en commun et que nous avons avancée.

Concernant les opérations suivantes, vous avez les remboursements anticipés de l'emprunt dédié au Datacenter, parce que ce que l'on envisageait de transférer à un syndicat mixte ne se fera pas. On ne veut pas traîner cet emprunt dont la vocation était de pouvoir transférer la charge. Donc, nous le remboursons de manière anticipée. Il y a bien évidemment une indemnité de remboursement anticipé : ce sont les 80 000 € qui apparaissent là.

Concernant l'enveloppe d'annulation des rattachements de recettes 2012, c'est le suivi des affaires. De manière prévisionnelle, on rattache des opérations et dans le courant de l'année, elles se vérifient, qu'elles soient totalement réalisées ou pas. Il faut donc procéder aux ajustements. On aura les mêmes opérations sur les autres budgets. Concernant l'abondement de provision pour garantie d'emprunt, c'est dans le cadre de notre compétence « Habitat ». La règle et notre règlement intérieur financier fixent ce principe : lorsque les investisseurs dont nous garantissons les prêts ne sont pas des personnes publiques, nous provisionnons une quote-part de ce risque. Il s'agit là de l'opération conduite par la société Axentia pour un foyer d'hébergement pour adultes handicapés sur Besançon.

Pour la régularisation de TVA, nous n'avons que le solde, sur les - 16 000 €. Vous l'avez vu, et on le reverra rapidement, concernant les opérations photovoltaïques, nous les avons traitées en TTC. Comme elles vont être assujetties à la TVA, il faut les reprendre en HT, donc annuler l'opération TTC, la réinscrire en HT, ce qui donne un léger différentiel.

Sur le budget principal, au final, entre les dépenses et les recettes supplémentaires, ces décisions modificatives se traduisent par une réduction de recours à l'emprunt de 860 000 €. On diminue le recours à l'emprunt, bien que nous en remboursions pour plus d'un, mais cela tient aux recettes supplémentaires que nous avons pu encaisser. C'est peut-être l'élément essentiel de cette DM. Le besoin de financement par emprunt pour le budget principal est presque, pour mémoire, de 142 000 €.

Prenons connaissance de ce qui concerne le Budget annexe Transports. Sur l'autorisation de programme, l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement « tramway », il s'agit d'opérations d'ajustement. On ne modifie pas le montant de l'autorisation de programme, mais pour les opérations conventionnées (avec la Ville de Besançon), il y avait un ajustement de chiffres et un ajustement entre deux chapitres. Le domaine des études préparatoires allant plus vite que les travaux, il s'agissait de faire cet ajustement.

Les nouvelles dépenses d'outillage s'élèvent à 30 000 € pour une colonne élévatrice, dont les frais encourus à cause de la panne du banc de contrôle de frein, un compresseur, etc., du mobilier de réseau d'une manière générale, du mobilier spécifique sur les sanitaires pour les terminaux de réseaux et pour la création, la construction et l'aménagement d'une nouvelle boutique intermodale sur le parvis de la Viotte. Tout cela est financé par des compensations sur les crédits ouverts pour les pôles d'échanges. Vous avez également les annulations de rattachement pour lesquelles c'est la même chose que pour le budget principal. Il n'y a pas de modification de recours à l'emprunt.

Concernant le Budget annexe CRR, il n'y a rien d'extraordinaire, mais il faut simplement saisir les ajustements. Concernant les aspects de TVA, j'ai décrit rapidement les opérations. Vous les avez aussi en détail dans des tableaux fort bien repris, que ce soit dans le rapport budgétaire, ou dans le rapport AP/CP. Vous avez un petit tableau de synthèse auquel vous pouvez vous reporter. L'autre volet, assurance dommages d'ouvrage, nous les avons imputés en investissement, donc dans les crédits de paiement de l'AP/CP. Or on nous a rappelé à l'ordre, car c'est une dépense de fonctionnement qui ne doit pas passer en investissement, donc pas dans l'AP/CP. Il faut réintégrer cette dépense qui passe par ailleurs en fonctionnement. Au total, ces régularisations s'élèvent à 1,5 M€ en dépenses, pour 1,588 M€ en recettes. Vous avez d'autres éléments sur le budget annexe CRR, qui conduiront aux ajustements sur l'AP/CP. Comme nous craignons que les soldes de subvention ne tombent pas tout à fait en 2013, mais en 2014, nous réduisons la prévision de 1,4 M€. De même, sur le quatrième trimestre, vous voyez une refacturation de groupement, parce que nous sommes chefs de file de groupement. Donc, nous répercutons ensuite, à la fois auprès de la Région et auprès de la Ville. Il est vraisemblable que le quatrième trimestre n'interviendra que sur le début de l'année suivante. On fait donc la correction de 700 000 €. De plus, sur la perception de la recette du fonds de compensation de TVA, ce dossier a très bien été travaillé avec les services de la Préfecture et la Direction des finances publiques. Les différents registres nous concernant sur la Cité des Arts n'étaient pas simples. Le dossier a bien été pris en charge et nous y voyons maintenant très clair.

Néanmoins, cette recette de 1,8 M€ intervenant vraisemblablement un peu plus tard, sans doute sur l'exercice suivant, on l'annule. Nous avons envisagé le remboursement anticipé d'emprunt, mais compte tenu de ce qui précède concernant le report de recettes, il est également prudent de différer ce remboursement. Donc, au total, le recours à l'emprunt est augmenté de 2,4 M€. Notez que c'est une photographie de trésorerie, et non un accroissement de charges. Les différés d'opérations conduiront donc à cela. Il y a également quelques opérations de redéploiement entre les dépenses de fonctionnement sur la Cité des Arts.

Sur cette Décision Modificative n°2, le besoin consolidé de financement par emprunt est augmenté de 1,4 M€, soit - 860 000 € sur le budget principal et + 2,4 M€ sur le Budget annexe CRR. Ce n'est pas une augmentation de charges, mais un décalage qui conduit à cela. Le besoin par emprunt du budget Transport est inchangé, à 103 M€. Le recours consolidé à l'emprunt, hors emprunt revolving, est estimé à 106,2 M€, après la DM 2. Je vous rappelle que nous travaillons sur un budget 2013 d'un montant global de 330 M€, avec 160 M€ d'investissement. Vous avez bien cela en tête depuis le vote de ce budget. Voilà ce que l'on peut dire rapidement sur la Décision Modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation complète et synthétique. Y a-t-il des questions ?

M. CYPRIANI.- Tout d'abord, je voudrais remercier Gabriel BAULIEU et la Commission n°01 pour ce rapport suffisamment détaillé, de telle façon que l'on y voit des sujets qui dépendent de la Ville de Besançon. Je parle du transfert d'une somme de 136 000 €, si je ne m'abuse, sur le budget TIC au bénéfice de la Ville et de l'équipement du centre de supervision de la vidéosurveillance. Je vois que cette somme est largement supérieure à ce qui était prévu dans les budgets prévisionnels. Elle est le double concernant une seule partie des équipements. Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre au Maire de Besançon mon désir d'avoir un point sur ce sujet, éventuellement par le truchement de la Commission d'éthique dont je fais partie. Merci bien.

M. LE PRÉSIDENT.- De quoi parles-tu ?

M. BAULIEU.- Sur la première question, le Président me demandait de te rappeler comment cela fonctionne.

M. LE PRÉSIDENT.- On va effectivement te rappeler comment cela fonctionne, parce que ce n'est pas la Ville qui paye.

M. CYPRIANI.- Je sais que les services ont été mutualisés. Ma question ne portait pas sur une explication de la raison pour laquelle on trouve ce document ici. En revanche, cela me permet de voir que la somme prévue ici (136 000 €) est le double de ce qui est prévu pour l'équipement du centre de supervision, dont le budget était de 61 000 €. Là, il ne s'agit que d'une partie du matériel informatique. Donc, ma question va au Maire, qui n'a pas forcément besoin d'y répondre tout de suite. Pourrions-nous avoir un point en Commission d'éthique, par exemple, sur le niveau de dépenses ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est même pas au niveau de la Commission d'éthique. Comme tous les élus, tu auras droit à un point là-dessus. Vous ne souhaitez pas effectivement vous associer et voter favorablement pour la vidéoprotection. C'est une position constante que je connais, un choix tout à fait respectable que je ne partage pas.

M. CYPRIANI.- Je n'aborde pas cette question ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me permets tout de même de dire que je ne partage pas ce choix, puisque l'installation de ces caméras a permis d'élucider un certain nombre d'affaires, et je considère que le Maire de Besançon, Président de l'Agglo par ailleurs, a, parmi ses responsabilités, le devoir de mettre en place les moyens qui permettent de mieux protéger la population. Pour moi, je n'ai pas l'impression de faire une atteinte aux libertés et tu auras toutes les informations que tu veux sans aucun problème.

M. CYPRIANI.- Ma demande est purement budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu auras les éléments budgétaires. En revanche, je pense qu'il vaudrait mieux les demander à la Ville, parce qu'ici, Gabriel BAULIEU ne pourra pas te les fournir.

M. CYPRIANI.- J'avais demandé au Président de demander au Maire.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, mais tu pouvais me le demander autrement, ce qui me permet de te répondre malgré tout que l'on ne peut pas être d'accord sur tout. On est d'accord sur beaucoup de choses, mais là-dessus, je ne suis pas d'accord. Le Maire te répondra.

M. BAULIEU.- Concernant le service commun TIC, je tiens à vous indiquer que parmi les chiffres qui apparaissent, certaines opérations sont des opérations de fin de fonctionnements antérieurs. Certains aspects ont été pris en charge par la Ville, comme elle le faisait jusqu'au 31 décembre 2012, alors même que le service commun était adossé au Grand Besançon. Il s'agit désormais que ces charges soient prises en compte par le Grand Besançon, qui ensuite, les répercute à due proportion à la Ville, au CCAS et à nous-mêmes sur notre quote-part. Vous avez deux lignes de ce type et une qui est celle dont on vient de parler, qui est le fonctionnement habituel de ce dispositif. Là, il se trouve que la commande en question concerne un seul partenaire du service commun, qui est la Ville. Donc, la somme au centime près est payée par le Grand Besançon au titre du service commun. Elle est rappelée à la Ville de Besançon pour sa quote-part qui, là, est de 100 %, puisque cela ne concerne que la Ville. C'est uniquement cette mécanique. Il n'y a aucun enrichissement ou appauvrissement de l'un ou de l'autre dans ces opérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne voudrais pas que mes collègues de la périphérie s'imaginent un seul instant que le Maire faisait payer la vidéoprotection de Besançon à l'Agglomération. Ce n'est pas le cas. L'Agglo paye et la Ville rembourse. Si tout cela est clair, nous pouvons passer au rapport suivant.

M. CONTOZ.- Puisque l'on est sur la Commission « Communication », au titre des Décisions Modificatives, je voudrais tout de même donner une petite explication à nos collègues sur la présence d'un petit pavé blanc au titre des expressions des élus dans le magazine « Grand Besançon ». L'explication est que le document qui devait venir du Plateau est arrivé trop tard, mais en réalité, ce n'est pas réellement cela. Il y avait deux attentes réciproques : le Plateau attendait une décision ou une proposition de l'Agglo et l'Agglo attendait la proposition du Plateau. Ces deux opérations se sont télescopées avec retard. D'où l'absence d'un texte venant du Plateau et ce petit carré blanc. J'aurais préféré que cela soit ma photo plutôt qu'un carré blanc.

M. BAULIEU.- Ayant une petite part de responsabilité dans le magazine, je ne me serais pas permis de mettre ta photo, mais peut-être aurais-je dû te demander.

M. LE PRÉSIDENT.- Les choses sont dites.

Mme JEANNIN.- Dans tous ces réajustements et chiffres, je voulais saluer l'initiative du Grand Besançon d'accorder une avance de 180 000 € à la papeterie de Novillars, avec, à la clé, 60 emplois sauvegardés. Ce sont des décisions positives telles que celle-ci qu'il faut souligner. L'aide du secteur public en direction du privé est une bonne initiative pour sauver des emplois. Continuons dans ce sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais effectivement, à la fin du débat, intervenir là-dessus, mais je vais le faire maintenant. Je crois que l'on ne peut que se réjouir que ce bel outil soit remis en route et je voudrais saluer le travail, entre autres, du Maire de Novillars. Un gros travail a également été fait avec le Conseil Général et le service de Développement économique, Madame JEANNIN a raison de le souligner. Je pense que ce n'est qu'un début, des emplois sont recréés. On peut penser qu'il y en aura d'autres dans les mois à venir. Là aussi, tout le monde s'est uni.

Je pourrais le redire tout à l'heure, mais je le dis maintenant, parce que l'on parle d'emploi. Cette entreprise de luxe, dont Jean-Pierre MARTIN et moi-même parlions depuis quelque temps, s'est installée. À la fin, c'était devenu un secret de polichinelle, tout le monde savait que c'était Cartier, mais nous n'avions pas le droit de le dire. Maintenant, on peut le dire. C'est un beau succès pour le Grand Besançon, puisque Cartier est un des très grands noms de l'industrie du luxe. De plus, je dois féliciter et redire que ce n'est pas le fruit du hasard, mais que l'implantation de Cartier à Besançon, après la réimplantation de Breitling, le retour des montres Leroy, l'augmentation de la capacité de production d'un certain nombre d'entreprises dans le domaine de la bijouterie et de la joaillerie, l'agrandissement de Festina, la présence de Seiko, d'Audemars Piguet, sont le résultat d'une stratégie engagée dès 2001 et confortée lors de notre étude par Ernst & Young sur le développement économique. Ce sont les résultats de l'implantation d'une grande entreprise. Pourquoi ? Parce que tout le monde était uni. Cette opération a démarré lorsque le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui nous héberge ce soir – merci d'ailleurs, au passage –, et moi nous sommes réunis dans son bureau. Nous avons reçu les représentants de Cartier qui nous ont dit : « *si vous parlez de trop, il ne se fera rien* ». Nous avons pu ce soir-là, partir d'un bon pas ensemble, puisqu'étaient réunis autour de la table le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale, le Président de la Commission « Développement » du Grand Besançon, Jean-Pierre MARTIN, le Président du Syndicat Mixte Témis qui vendait les terrains, la sedD qui construisait, Aktya qui les louait. Comme quoi, le cumul a du bon. En face, il y avait un interlocuteur unique, et on a pu régler cela en moins d'un an. Cartier avait fait le tour de toute la région, ils ne sont pas venus à Besançon par hasard. Ils sont venus grâce à la qualité de la main-d'œuvre locale, la proximité de Paris, de la Suisse, la qualité de la réponse, la réactivité des services de l'Agglo, ceux de la Chambre de Commerce. Tout cela a fait que l'on a cette belle entreprise, et je peux même vous dire que d'autres sont actuellement « dans les tuyaux ». Nous en aurons donc d'autres. Ce sont certainement 40 ou 50 emplois dans un premier temps. Je pense qu'à terme, ce sera plus. D'autres entreprises vont également arriver dans les mois à venir. Donc, nous ne sommes pas une agglomération morte, il y a beaucoup de développement économique. Cela ne se fait pas forcément avec beaucoup de bruit, pas beaucoup d'agitation, parce qu'en plus, dans le luxe, plus on monte en gamme, plus il faut de la discrétion. Sachez que l'on y travaille, Jean-Pierre s'est beaucoup investi dans ce domaine. Je remercie également le service de Développement économique, Témis, la sedD et Aktya. On est heureux et cela a un effet d'aimant. Cela va attirer d'autres entreprises qui viennent ici, parce que le Grand Besançon et Témis ont maintenant cette très bonne image. On va inaugurer dans quelques jours une autre très belle entreprise, Cryla, qui fait de la mécanique de précision. Là aussi, nous avons passé des accords intelligents avec eux en acceptant de transformer leur usine au niveau du PLU pour qu'ils puissent faire du logement, puisqu'il est plus raisonnable de faire du logement en ville et des usines dans les zones industrielles. Ils ont donc construit cette usine. C'est là aussi une très belle opération qui fait que, comme j'ai eu l'occasion de le dire, il y a maintenant plusieurs milliers d'emplois sur Témis, là où il n'y avait encore que quelques moutons il y a quelques années. J'en profite pour dire que c'est donc un vrai succès pour le Grand Besançon et son développement économique, mais que tout cela est le résultat d'une stratégie. Cela n'arrive pas comme cela par hasard, ce n'est pas un coup en l'air. J'aurais bien aimé que Jean-Pierre MARTIN soit là pour le remercier, mais cela lui sera certainement transmis.

M. GIRERD.- Nous allons nous abstenir sur ce rapport. Nous avons voté contre le budget, mais nous avons trouvé des points positifs. En revanche, j'ai cru voir un vidéoprojecteur à 27 000 €. Je pense que c'est une coquille, non ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vérifierons. Quand vous dites « nous », qui est-ce ? Quel groupe est-ce ?

M. GIRERD.- C'est le groupe UMP de la Ville, à savoir Monsieur ROSSELOT et Pascal BONNET qui n'est pas là.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, le groupe UMP s'abstient. Très bien. Y a-t-il d'autres remarques, des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte deux. Ce rapport est adopté, je vous remercie.

M. BAULIEU.- Nous avons annoncé précédemment les révisions des AP/CP. Une première concerne le Budget annexe Transports, et plus précisément l'opération de réalisation de la première ligne de tramway. Je rappelais il y a un instant qu'il s'agit uniquement de réaffectation de crédit de paiement, sans toucher au montant de l'autorisation de programme. Il s'agit d'une part du volet d'autorisation d'engagement, et d'autre part, du volet d'autorisation de programme. La première autorisation est le fait d'ajuster le chiffre pour solder les flux croisés avec la Ville de Besançon conventionnellement établis. Sur l'investissement, puisque l'on va plus rapidement sur un chapitre que sur un autre, on affecte à due concurrence pour être en ligne. Il s'agit de réaliser également l'opération de solde sur les comptes que j'évoquais tout à l'heure, entre les chapitres 20 et 21. On ne va pas faire ici dans la précision comptable, mais il n'y a pas d'enjeu d'engagement supplémentaire. C'est simplement un ajustement de crédit de paiement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, nous continuons.

M. BAULIEU.- Ensuite, concernant le CRR, sur la Cité des Arts, pour être plus précis puisque c'est bien de cela dont il s'agit, l'opération ne concerne pas que le CRR, mais bien la Cité des Arts et nous la portons comme chef de file du groupement. Un tableau en bas de la page 37 résume les opérations. Je disais qu'il fallait extraire les assurances dommages d'ouvrage et tout risque chantier de cette AP/CP, puisqu'il faut les faire passer en charges de fonctionnement. Il faut donc les déduire à due concurrence, mais c'est annuler les mandats de paiement ainsi que les titres émis auprès des partenaires. D'où la multiplicité des opérations. Sur les acquisitions de panneaux photovoltaïques, nous rentrons dans le champ de la TVA. Nous devons donc traiter cette opération en HT. Il faut annuler les mandats en TTC, annuler les titres émis en TTC auprès des partenaires membres du groupement et les repasser en HT. Il en résulte un ajustement correspondant, mais qui n'est pas important. Sur les deux autres volets évoqués précédemment, sur la crainte d'une perception plus tardive des subventions, on réduit la prévision de 1,4 M€ et on pense que les refacturations du quatrième trimestre seront plutôt sur 2014 que sur 2013 pour les refacturations aux partenaires membres du groupement, d'où la réduction de prévision de recette de 700 000 €. Tout cela conduit à cette modification apparente, qui est essentiellement une modification par un décalage de trésorerie des opérations. Voilà ce que je voulais en dire, Président, pour être assez rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Vous avez pu voir dans la presse que la rentrée s'est très bien passée au Conservatoire. C'était bien organisé entre nos services et les gens du Conservatoire. S'il n'y a pas de remarque par rapport à cela, qui est contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte deux abstentions.

M. BAULIEU.- Il s'agit en fait d'une actualisation, voire une majoration des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Vous avez la description de cette taxe dans le rapport. On vous l'indique régulièrement. Sur cet impôt, nous nous sommes fixé comme ligne d'utiliser la marge de progression que la loi nous offrait de faire, soit + 20 % en « 4 x 5 % ». Nous proposons, en vue de 2014, de faire la majoration de 5 % annuelle, la disposition étant à prendre avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Je voterai contre cette délibération en raison du contexte difficile que connaissent de nombreux commerçants du centre-ville. La taxe prévoit seulement quelques franchises pour les trois zones urbaines sensibles, ce qui correspond à très peu de commerces, alors que d'autres commerces sont particulièrement sinistrés.

M. BAULIEU.- Il faut tout de même bien prendre la mesure que cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins dont le chiffre d'affaires provient en majorité de l'activité de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m². Intégrez-le. Donc, au centre-ville, cela existe, mais il n'y en a pas beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux quand même pas laisser dire, Madame FAIVRE-PETITJEAN, malgré toute l'amitié et le respect que j'ai pour vous, que c'est contre le commerce du centre-ville. Très peu de magasins font 400 m² au centre-ville de Besançon. Ce ne sont pas des petits commerces. Cette taxe s'adresse donc déjà aux moyennes et grandes surfaces. Ce sont ceux-là. Ne laissons pas croire que l'on va encore taxer le petit commerce, l'épicier du coin, le bar du secteur, ou une librairie, ou autres. Ce n'est pas cela. Cela concerne les grandes et moyennes surfaces de plus de 400 m², ce qui est très grand. Faites comme vous voulez, Madame FAIVRE-PETITJEAN, mais à mon avis, si vous voulez dire quelque chose, c'est que cela taxe les grandes surfaces. C'est surtout pour cela. D'une certaine façon, cela protège plutôt le petit commerce, parce que cela ne le taxe pas, mais cela taxe les grandes surfaces. Ce n'est pas la même chose que de taxer les commerces du centre-ville. Dans toutes nos communes, l'épicerie, la boulangerie, le bureau de tabac ne vont pas être assujettis à cela. En revanche, les grandes surfaces le seront. Ceux qui ont des difficultés réelles ne sont d'ailleurs pas uniquement au centre-ville, mais dans toute l'Agglomération. Il y a des difficultés dans le commerce de proximité. À mon avis, cela ne devrait pas faire débat. Au contraire, on taxe les grandes, pas les petites. Cela va donc dans le sens de ce que vous dites. Vous devriez revoir votre vote.

Mme JEANNIN.- Je vais voter contre l'augmentation de la taxe de 5 % sur les surfaces commerciales, pour les activités de commerces. C'est peut-être un avis personnel, mais je pense que c'est une trop forte augmentation. En effet, le commerce doit également être épargné par tous les impôts et taxes qui deviennent de plus en plus insupportables pour tous. C'est sans compter que les grandes surfaces vont répercuter la hausse sur le prix de vente des produits, et cela touchera une fois de plus le pouvoir d'achat des consommateurs. Je voterai donc contre.

M. LE PRÉSIDENT.- On vient de vous expliquer que ce n'était pas cela. Vous avez écrit votre texte dans un sens, vous n'allez pas le changer, vous faites comme vous voulez. Néanmoins, quand on connaît les chiffres d'affaires des grandes surfaces, on parle en millions d'euros. Je vais vous dire aussi une chose, et Gabriel BAULIEU le dit souvent : quand on veut faire des actions, il faut que des gens payent, mais ce n'est pas vous qui allez payer. Si on taxait votre épicier ou votre boulanger, je serais d'accord avec vous. Là, on va taxer les grandes surfaces dont je tairai le nom, des grandes enseignes. Je ne comprends pas. Vous pensez qu'ils vont augmenter leurs prix à cause de cela, mais ce n'est pas du tout comme cela que cela se passe. On ne va pas lancer un débat sur le commerce ici ce soir.

M. BAULIEU.- Pas sur le commerce, mais sur l'impôt d'une manière générale. On peut éventuellement ici s'inscrire dans l'air du temps. Je regrette ces débats quand ils se passent ici, et je pense que c'est rigoureusement la même chose ailleurs. Si on parle de l'impôt comme d'une abstraction en dehors de tout le reste, on peut dire tout ce que l'on veut, et en général, l'impôt est de toute façon trop cher. Ayons un débat sur ce que souhaite l'ensemble des citoyens et des usagers à l'égard des services, des aménagements et des équipements. On parlait précédemment de développement économique, c'est très parlant. Il ne faudrait pas faire payer les entreprises. Quand on aménage des zones d'activités, pour ne parler que de cela, généralement, on les aménage à moitié prix.

C'est le bilan prévisionnel que l'on a sur Témis, sur la zone de l'Échange, sans parler des aides aux « plateformes » ou FIE de notre part, en plus. Il ne faut donc pas voir les choses uniquement par un bout de la lorgnette. Dans ce beau pays, comme ailleurs, il faut savoir ce que l'on veut faire et quels moyens se donner. Après, on peut parler de ce qu'est la fiscalité en termes de nécessités, plus le levier que cela peut constituer en matière, soit de soutien à l'économie, soit de redistribution, puisque cela sert également à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut être contre toutes les augmentations, bien sûr. Savez-vous combien va coûter le déficit de la zone Témis, la participation des collectivités comme la nôtre ? On est de l'ordre de presque 15 M€. Cet argent est bien en direction du monde économique. D'où vient-il ? Il faudra bien le trouver quelque part. Ce n'est pas le Président qui met en route la presse à imprimer les billets. Là, vous vous faites le défenseur des très grandes surfaces de cette région. Après tout, c'est votre droit. De mon côté, je préfère aussi défendre les petits commerces qui ont des difficultés, et cette augmentation ne les atteint pas.

Que ceux qui sont contre cette augmentation lèvent la main. J'en compte six.

Rapport n° I.1.5 - Renforcement des règles de transparence demandées par le Grand Besançon aux établissements bancaires
--

M. BAULIEU.- Je ne vais pas exposer l'ensemble du rapport. Dans le cadre des multiples initiatives prises pour tenter de ne pas connaître de nouveaux épisodes du type 2007-2008, pour tenter également d'assainir autant qu'il est possible – ne soyons pas naïfs – les marchés des flux financiers, nous souhaitons apporter un peu notre contribution. Vous sont rappelés, dans ce rapport, à la fois les enjeux pour les collectivités, pour leurs financements, les règles que nous nous appliquons, la manière dont nous faisons jouer la concurrence. Toutefois, il y a surtout, et c'est le sens du rapport, une volonté d'aller plus loin dans cette relation avec les établissements bancaires avec lesquels nous travaillons, en prenant l'engagement de leur demander de nous justifier un certain nombre de choses dans leurs pratiques et dans leurs comportements sur un premier volet, dès maintenant et ultérieurement, en fonction de la loi à venir sur l'évolution de l'organisation du secteur bancaire (projet de dissocier les activités de dépôt et les activités des banques d'affaires).

Notre démarche vise précisément, dans cette position politique que nous vous proposons de prendre ce soir, lorsque nous sommes - ou que nous nous proposons d'être - en relation avec l'établissement bancaire, à faire en sorte que ces établissements publient en annexe de leur compte annuel, des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les états ou territoires non coopératifs. C'est donc une forme élégante pour parler de ces zones un peu troubles sur le plan financier. En complément, dans le cadre du processus de consultation que nous faisons, nous souhaitons demander à chaque établissement d'indiquer sa situation, ou celle des établissements dont il détient une participation majoritaire, au regard des états ou territoires non coopératifs, de présenter les procédures et outils dont ils seraient dotés pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale et la corruption, et pour favoriser l'investissement durable.

De plus, on vous indique après que dès que la loi de séparation et de régulation des activités bancaires le permettra, nous irons plus loin dans les demandes de précisions. Nous souhaitons que ces éléments fassent partie des critères de choix. C'est une manière d'utiliser le petit levier que nous avons pour contribuer, au moins par l'intermédiaire des établissements bancaires avec lesquels nous sommes, ou nous pouvons être, amenés à travailler, de contribuer encore une fois à cet assainissement des pratiques financières nationales et internationales. Voilà le sens de ce rapport.

C'est très clairement un rapport de positions d'expression politique. Il vous est également indiqué dans ce rapport qu'une organisation non gouvernementale, le CCFD-Terre Solidaire, s'est particulièrement impliquée sur ces questions. Il est vrai que nous avons eu des contacts et des rencontres avec eux. Cela a été d'ailleurs le cas auprès de la Ville de Besançon qui a déjà voté ce type d'orientation. Nous proposons tout simplement de faire de même, dans l'esprit que j'ai essayé de décrire ce soir dans notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme THIEBAUT.- Tout d'abord, j'aimerais faire une correction de pure forme dans le résumé du rapport. Je ne sais pas si Gaby l'a dit, mais la loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été votée définitivement le 18 juillet, après la tenue de notre Commission n°01 du 11 juillet.

M. BAULIEU.- Très bien, c'est une remarque judicieuse. Nous le marquons tous dans notre rapport. Dans le deuxième volet dans le point III « Les engagements du Conseil communautaire », lorsque l'on dit « par ailleurs, dès lors que la loi de séparation... », prenons bien note de ce qui vient d'être dit. Ce sera donc de plein effet dès maintenant, si nous votons notre rapport.

Mme THIEBAUT.- Cette loi de séparation et de régulation des activités bancaires est loin d'être parfaite. Certains, dont je suis, regrettent qu'elle n'aille pas plus loin pour séparer totalement les activités spéculatives des activités de dépôt. L'amendement présenté par les écologistes n'a pas été voté.

M. BAULIEU.- On ne dit pas forcément « spéculatives », mais « banques d'affaires ».

Mme THIEBAUT.- Oui, « d'affaires ». J'ai hésité, j'avais écrit les deux. À propos des règles de transparence, puisque c'est de ce rapport dont il s'agit, nous nous réjouissons de ce rapport, puisque Europe Écologie Les Verts a poussé dans ce sens depuis bien longtemps. J'en profite aussi pour dire qu'Éric ALAUZET s'est distingué à l'Assemblée nationale sur le sujet. Pour la publication annuelle par les banques, de la liste de la nature des filiales, des effectifs, des chiffres d'affaires, de sorte à évaluer l'activité de ces établissements, et ceci, dès 2013, et sans se limiter aux pays recensés dans la liste « peau de chagrin » des paradis fiscaux. Grâce à cet amendement de transparence, la France a désormais les moyens de dissuader les implantations de filiales bancaires dans ces pays où la réglementation est peu contraignante et peu risquée. C'est également un premier pas important en matière de lutte contre l'évasion fiscale pour améliorer les comptes publics, réduire la dette, relancer l'économie et l'emploi et améliorer le pouvoir d'achat.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine.

M. GIRERD.- Je voulais vous dire que j'allais voter pour ce rapport, parce que je pense qu'il est important qu'il y ait des régulations dans notre société, en particulier dans le domaine bancaire, et cela fait quelque chose qui, à mon avis, va dans le bon sens. En revanche, il faudra s'assurer de l'efficacité de ces dispositions par la suite, puisque je crois que cela ne vaut que si les résultats escomptés sont là. C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° I.1.6 - Exonération en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie indépendante de référence »
--

M. BAULIEU.- Le rapport suivant est en faveur du petit commerce de centre-ville, et pas seulement. C'était un clin d'œil. Par ce rapport, nous allons proposer une exonération. Vous l'avez vu dans le rapport, ce n'est pas tellement l'habitude de la Maison. Notre souci, dans le droit fil de ce que je disais tout à l'heure à propos des rôles supplémentaires, est de faire en sorte qu'un impôt touche l'ensemble de la cible, dans le bon sens du terme. Nous ne pratiquons l'exonération qu'avec une extrême réserve. Nous dérogeons ainsi à notre doctrine ce soir en vous proposant de voter ce rapport qui aurait pour objet d'exonérer de CFE, les librairies qui peuvent justifier du label « Librairie indépendante de référence ». Vous en avez la description dans le rapport.

Il est précisé d'ailleurs que ce label est délivré par le Centre National du Livre sur la demande des commerces concernés, aux établissements qui réalisent une activité principale de vente de livres neufs, qui, simultanément, disposent de locaux, etc., et qui créent une forme d'animation. De plus, l'exonération s'applique pour l'ensemble de leurs activités. Vous l'aurez compris, parlant de ce type d'activité, c'est directement lié avec ce que nous connaissons dans notre Agglomération, avec une disparition des librairies répondant à ce label, à tel point que seulement une actuellement dans l'Agglomération a ce label. Nous nous disons que si la décision que nous proposons de prendre ce soir, pouvait contribuer un peu à favoriser l'installation d'une ou plusieurs librairies de ce type, nous aurions fait, au combien, œuvre utile. Voilà le sens de ce rapport et son contenu.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est une bonne mesure à voter. Comme l'a dit Gaby, cela touche très peu de librairies, il faut avoir le label décerné par le Centre National du Livre. À ma connaissance, pour l'instant, il y en a une sur l'Agglomération. J'appelle de mes vœux qu'il y en ait bientôt une seconde, car il est important que nous puissions soutenir ces librairies indépendantes, entre autres, dans une agglomération régionale et universitaire comme la nôtre. Comme le dit Gaby, on n'est pas habitué à cela, mais c'est pour montrer que lorsque l'on peut faire pour les petits commerces, on le fait. Donc, je remercie l'Agglomération de voter ce rapport, parce que c'est très important pour l'avenir des librairies à Besançon.

M. REYLE.- Je voulais simplement demander si on avait le droit de voter une exonération, alors qu'il n'y a qu'une entreprise concernée. Cela ne peut-il pas apparaître comme étant du favoritisme pour telle personne ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pas du tout.

M. REYLE.- Légalement ?

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr.

M. BAULIEU.- C'est une disposition fiscale à caractère général que nous pouvons prendre. Dans l'absolu, il pourrait ne pas y avoir de librairie concernée sur l'Agglomération, et nous pourrions voter l'exonération.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette disposition est parfaitement légale. Je n'ai qu'un souhait, celui que l'année prochaine, on en ait deux à exonérer, et peut-être trois, pourquoi pas. C'est une disposition parfaitement légale que l'on fait voter. Vous avez vu qu'il y a des conditions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.7- Marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie -
Lancement et autorisation de signature

M. BAULIEU.- Il est proposé de lancer une consultation pour le choix du prestataire, afin d'effectuer le nettoyage des locaux ainsi que de la vitrerie des bâtiments de la CAGB et le nettoyage des rideaux de la Cité des Arts.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.8 - Avenant n°4 au marché
« Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »

M. BAULIEU.- Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport qui a déjà été précédé d'autres avenants sur un marché de communication passé en juin 2009, pour l'opération de réalisation du tramway sur la durée. Cette caractéristique vous explique pourquoi il est nécessaire de prendre des avenants. Les choses évoluent vite, quelquefois en termes de besoins, mais quelquefois aussi en termes de support et de pertinence de ceux-ci. C'est ce qui vous est proposé.

Si je rentre à peine dans le rapport de modifications du contenu des prestations, la modification proposée compile, dit-on, deux objectifs principaux :

- d'une part, actualiser la liste des prestations réellement réalisées dans le cadre du marché et augmenter les volumes de production des outils qui se révèlent particulièrement suivis et appréciés (vidéos, site web et brochures thématiques) et qui représenteront un réel intérêt pédagogique pour accompagner les habitants dans l'utilisation du tramway,
- d'autre part, réintégrer le stand de la Foire comtoise 2014 - nous l'aurons ainsi intégrée dans un marché - dans la liste des opérations à réaliser sur le marché « Communication tramway », au regard du succès et des vertus pédagogiques de l'opération : on a encore pu le vérifier lors de la dernière édition de la Foire.

Voilà l'esprit et quelques exemples. Vous avez dans le détail, si nous votons cet avenant, les prestations qui ne seront pas réalisées (vous l'avez en deuxième partie de la page 54) et les prestations complémentaires rendues nécessaires (l'édition des brochures thématiques sur les aménagements dédiés aux cycles le long du tracé, la production de vidéos pédagogiques et tutorielles supplémentaires, la mise à jour des contenus de la Maison du Tram, etc.).

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des questions ?

Mme TISSIER.- À l'occasion de ce rapport, j'ai pu découvrir le document « Objectif Sécurité ». J'ai appris que les cycles ne seraient pas autorisés sur les voies du tram. Cela ne pose pas de problème si une voie pour les cycles longe le tram. Par exemple, ce n'est pas le cas sur le pont de la République. Là, de nombreux cyclistes sont inquiets, parce qu'en sortant de la Ville, il n'y a pas d'autre solution, les trottoirs étant assez étroits (2 m, bordures comprises), et ne permettant pas une cohabitation entre les piétons et les cyclistes. Je pense que cela va poser problème. Il faudrait vraiment trouver une solution, car c'est un pont très emprunté, tant par les cyclistes que par les piétons. J'espère qu'il n'y a pas d'autres problèmes de ce type le long du tram.

M. LE PRÉSIDENT.- À ma connaissance, non, mais je suis prudent par rapport à cela. On connaissait ce problème. Jean-Claude n'étant pas là ce soir, il ne peut pas en parler. Peut-être que Nicole WEINMAN pourrait dire un mot par rapport à cela.

Mme WEINMAN.- On le sait, les rues de Besançon sont étroites. On a essayé au maximum de réserver des voies cyclables tout au long du tracé, et c'est un choix de départ dans les projets du Comité de pilotage. Quelques endroits, notamment les ponts, comme le disait Corinne, posent problème. Tous les endroits susceptibles de déclencher l'ire ou de créer des problèmes aux cyclistes ont été examinés à la loupe, commentés avec toutes les associations de cyclistes et les professionnels utilisant la plupart du temps leur vélo. Tout n'est pas parfait dans le meilleur des mondes, mais en tout cas, on a passé beaucoup de temps à travailler avec eux, on a intégré toutes leurs remarques. Il est vrai qu'il y aura deux ou trois petits points noirs. Sur 29 km, cela ne représente pas 500 m de trajet.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme l'a dit Nicole, je crois qu'il y a encore quelques soucis. J'aimerais que l'on dise tout de même que sur 14,5 km dans un sens et 14,5 km dans l'autre, soit 29 km, il y a eu beaucoup de progrès de fait. On entend effectivement parler de ce problème réel. Je ne discute pas, il est réel, le pont est très emprunté. Disons quand même que s'il y a 700 m, voire 1 km qui pose problème, sur les 28 km restants, des choses ont été faites, même si ce n'est pas encore parfait. De toute façon, à Besançon, ce ne sera jamais parfait, parce que les rues sont étroites. Il est vrai que l'on n'a pas refait le pont de la République pour cela. Ce n'était pas possible. Il y a eu beaucoup d'améliorations, mais ce n'est pas parfait et je suis d'accord. Il y a encore des soucis, des endroits où ce n'est pas parfait même pour les piétons. C'est le syndrome de la miette de pain : il y a une nappe très belle. Quelqu'un arrive et, au lieu de dire que la nappe est belle, il dit qu'il y a une miette de pain. Là, effectivement, il y a un souci à cet endroit et tu as raison de le souligner. Il faut regarder, il ne faut pas s'asseoir dessus.

Mme TISSIER.- Il faut trouver des solutions.

M. LE PRÉSIDENT.- Disons aussi que les choses sont améliorées sur au moins 25 km.

Mme TISSIER.- Le document de communication qui ne laisse pas de solution, pose problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Le document de communication reprend surtout les règles du Code de la route que l'on est bien obligé de faire respecter. Il est difficile de faire autrement.

M. CYPRIANI.- Alors, comment ferons-nous sur ce pont ? N'y a-t-il pas de solution ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tu me demandes cela, je n'en sais rien. La solution sera peut-être de descendre de vélo et marcher à côté. Honnêtement, je ne sais pas. On regardera. Les vélos sont aussi tenus, comme d'autres, à un certain nombre de règles.

M. CYPRIANI.- Un passage comme celui-là n'est pas une solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas les vélos passer sur les voies du tram. À mon avis, c'est dangereux, surtout pour les vélos.

M. CYPRIANI.- C'est pourtant ce qui était dit au début, dans les réunions de concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas le souvenir de cela.

M. CYPRIANI.- Je t'assure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te propose que l'on regarde cela. Je ne sais pas quelle peut être la solution. Je ne sais pas, mais si un vélo roulait sur la voie du tram, à mon avis, je n'aimerais pas être le cycliste. On a donc noté ce problème, on regardera ce qu'il est possible de faire, je ne sais pas. Mis à part cela, qui est contre ce dossier ?

Mme JEANNIN.- On parle d'un marché de 1,4 M€ pour la communication. Ces 1,4 M€ sont compris dans les 228 M€, puisque l'on voit que l'avenant n'a pas d'impact financier.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Ce sont 228 M€ en valeur 2008, soit 253 M€ en valeur 2015.

Mme JEANNIN.- Il faut bien avoir cela en tête.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr que c'est compris dedans.

Mme JEANNIN.- On apprend que la société Big Bang Communication a obtenu le marché.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle l'a obtenu il y a un moment. Lorsqu'un marché a été accordé, s'il y a un avenant, le signataire ne change pas.

Mme JEANNIN.- Je vous avais dit dernièrement que Big Bang Communication connaissait des soucis de financement.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne fait pas tomber le marché.

Mme JEANNIN.- Des doutes sont émis sur la faisabilité de cette société.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aimerais bien que les difficultés des sociétés de cette Ville ne soient pas traitées en séance publique, si cela ne vous gêne pas. Cela me gêne un peu que l'on désigne des sociétés en séance publique.

Mme JEANNIN.- Vous l'avez indiqué dans le rapport et c'est cité. De plus, on apprend que la Préfecture n'a pas validé le premier tracé. Apparemment, c'est cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, Madame JEANNIN !

Mme JEANNIN.- Je continue ma phrase. La Préfecture a donc refusé le premier tracé. Au niveau de l'opposition de Besançon, c'est pareil, on a dit que le tracé était mal conçu, mal étudié. Je suis d'accord avec mes collègues qu'au niveau de la sécurité, il y a des points noirs. Il ne suffit pas de dire : « *vous descendez de vélo, et vous marchez* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Quels collègues ?

Mme JEANNIN.- Mes collègues EELV.

M. LE PRÉSIDENT.- Vos collègues EELV ne sont pas contre le tram. Vous avez mal compris. Ils ont apporté des nuances sur le tracé, mais ils ne sont pas contre le tram. Si vos collègues EELV ont des soucis, ils peuvent bien me le dire, ils n'ont pas besoin de passer par votre intermédiaire. Il va falloir que vous changiez votre logiciel, parce que maintenant, le tram ne fait plus débat à Besançon.

Mme GELIN.- Je vais m'abstenir sur ce rapport, parce qu'il y a le problème de l'accessibilité pour les PMR. La voirie n'est pas seulement fréquentée par les cyclistes et les piétons ordinaires. Si une solution pouvait être trouvée, ce serait très bien, mais pour l'instant, je m'abstiens.

M. LE PRÉSIDENT.- De quoi parlez-vous ? Tout le tram, tout est accessible aux PMR. On rentre dans le tram au même niveau, il y a une lacune de moins de 5 cm.

Mme GELIN.- Excusez-moi, le trottoir fait 2 m de large, il va être commun aux vélos et aux piétons.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant l'accessibilité dans les stations, il y a même des bornes podotactiles.

Mme GELIN.- Je ne parle pas de l'accessibilité dans les stations, mais du cheminement, du partage de la voirie.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne parle pas de cela, Madame GELIN. Le tram est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Mme GELIN.- Ce n'est pas le tram en lui-même, mais l'ensemble accompagnant le tram.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr que lorsqu'une personne à mobilité réduite circule sur la route, oui, effectivement, il y a un conflit. De plus, toutes les associations de personnes à mobilité réduite, APF en tête, ont été associées, ont demandé des modifications dans le tram et on a fait cela avec eux. À Besançon, le tram est le moyen de transport le plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur la route, il est vrai qu'en sortant d'ici, il y a des problèmes. Vous avez, à juste titre, une attention particulière pour les personnes en situation de handicap. Vous avez raison. Je voudrais simplement vous dire que pour tous les handicaps, qu'ils soient moteurs, visuels ou autres, tout cela a été traité. Justement, un des grands progrès de ce tram est que toutes les personnes à mobilité réduite vont pouvoir entrer dans le tram, circuler dans le tram, se déplacer. Cela s'est considérablement amélioré. Effectivement, les piétons ne sont pas faits pour marcher sur les pistes cyclables. C'est également aux vélos de prendre cela en compte. Le tram est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il a été testé avec l'APF. Toutes les associations (déficients visuels, auditifs) ont participé, tout cela a été fait. C'est au contraire un grand progrès.

Mme GELIN.- Le problème n'est pas le tram en lui-même, mais la mobilité des personnes qui ont envie de traverser ce pont de la République. C'est juste pour traverser, c'est tout. Ce n'est pas le fait de monter dans le tram. Je ne mets pas en question l'accessibilité du tram, mais les règles de bonne conduite qu'il faudrait peut-être préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous le voulez bien, nous allons couper là-dessus, parce que je vois un peu d'impatience dans la salle. Qui vote contre ? Je compte 3 votes contre. Qui s'abstient ? Je compte 1 abstention. Je vous remercie.

Rapport n° I.1.9 - Convention 2013-2017
avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

M. BAULIEU.- Cette convention vise à renouveler notre contribution annuelle à la Ligue contre le cancer à raison de 8 000 € par an. Nous vous proposons donc de reconduire ce dispositif pour une période de 5 ans, de 2013 à 2017 inclus. Je ne rajoute rien, on connaît tous les enjeux et on sait tous que cette démarche est en cohérence avec notre soutien très concret au développement de l'IRFC (Institut Régional Fédératif du Cancer).

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que tout le monde est d'accord ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n° I.1.10 - Attribution d'une subvention à l'association « Semons l'Espoir »
pour la construction de la Maison des Familles sur le site du CHRU

M. BAULIEU.- Vous savez tous ce qu'est cette Maison des Familles qui est en construction sur le site de Minjoz. Elle recherche des financements auprès de tous les partenaires possibles. Ils sont nombreux à en apporter sur le plan régional. Nous sommes également sollicités. Certes, nous pourrions objecter que nous ne sommes pas les plus concernés au regard de nos habitants, puisque nous avons la chance d'être proches du centre hospitalier. Toutefois, il nous semblait qu'au nom d'une solidarité dans cette opération, par ailleurs, socialement et humainement, ô combien importante, nous pouvions faire cette proposition. Le Bureau vous propose donc d'octroyer une subvention de 100 000 € sur deux années.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. STEPOURJINE.- Au Bureau du 3 septembre dernier, j'ai dit vouloir m'abstenir sur ce dossier. Certes, le projet de la Maison des Familles, porté par « Semons l'Espoir » et la Maison des Parents de Franche-Comté, est un beau projet. Néanmoins, je voudrais évoquer deux aspects de la demande. Tout d'abord, le Grand Besançon n'est pas compétent dans ce domaine. Comment répondrons-nous à d'autres sollicitations à l'avenir ? Ensuite, sur la forme, la demande a été formulée le 11 juillet 2013, sans procédure et sans présentation du projet. La Communauté d'Agglomération est inscrite sur un financement prévisionnel avec d'autres collectivités qui figurent dans votre rapport. Je suis surpris de voir que l'on peut attribuer 100 000 € sans dossier, alors que nos subventions pour la construction de logement locatif public sont soumises à un examen attentif de nos services, des services de l'État et de la Commission d'élus sur la base d'un dossier complet et argumenté. Voilà pourquoi je vais m'abstenir sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, Robert. Tu l'avais déjà dit au Bureau, tu l'as rappelé. Qui s'abstient ? J'en compte sept. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Le dossier est donc adopté.

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Création d'un poste d'agent de maintenance pour le centre de tri - SYBERT

M. BAULIEU.- Cette création de poste est directement en écho à la décision prise par le Comité Syndical du SYBERT. Il s'agit de créer un poste d'agent de maintenance supplémentaire. Tout vous est rappelé dans le rapport. Dans un premier temps, pour le centre de tri, le SYBERT avait le choix de passer un marché avec un prestataire. Il n'y a eu qu'un candidat à des conditions dissuasives. Le dispositif retenu et mis en œuvre fonctionne donc avec deux agents de maintenance. À l'usage et compte tenu des périodes à couvrir de fonctionnement nécessitant parfois la présence d'au moins deux agents, si l'on veut assurer la continuité du service, il en faut au moins un troisième, deux et demi mathématiquement, mais les gens ne sont pas forcément toujours là et il en faut parfois deux instantanément. D'où la nécessité de ce troisième poste d'agent de maintenance.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Cela dit, cela fonctionne en régie et cela fonctionne très bien. Il faut quand même le dire, je crois qu'il est important de le signaler.

Rapport n° 1.2.2 - Création de deux postes de chef de projet au sein du Département TIC

M. BAULIEU.- Cette création est demandée pour le compte du service commun dont nous parlions précédemment, c'est-à-dire dont la charge, de fait, est ensuite partagée à due proportion entre la Ville, le CCAS et nous-mêmes. Toutefois, nous atteignons désormais le point de rupture dans cette Direction, parce que régulièrement, nous ajoutons des dispositifs en matière informatique. C'est encore rappelé dans ce rapport, avec la perspective de la dématérialisation de nombreux supports. Il s'avère que nous sommes désormais dans une situation de fragilité que nous ne pouvons pas maintenir en l'état, particulièrement pour ce qui concerne le suivi du dispositif RH, par exemple, mais cet exemple est tellement énorme que nous devons en prendre conscience. Cette situation et les chantiers que nous avons devant nous exigent que nous renforçons les moyens humains de cette Direction. Nous proposons donc la création des deux postes dont vous avez le descriptif dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela montre également la volonté de l'Agglo de maîtriser elle-même son informatique. On pourrait traiter avec des sociétés dont c'est le métier. Certes, le coût horaire est certainement beaucoup plus élevé et nous serions moins maîtres du projet. Là, c'est fait en régie depuis toujours et cela se passe bien. Il faut effectivement maintenir au minimum les RH et la paye, c'est important.

Y a-t-il des oppositions ? J'en compte une. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 1.2.3 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

M. BAULIEU.- C'est un dispositif qui faisait tout d'abord l'objet d'un accord entre le Gouvernement et les organisations syndicales en mars 2011, qui a pris ensuite une forme législative. L'objectif étant de trouver progressivement une issue à la précarité de certains emplois dans la fonction publique, donc d'offrir des perspectives professionnelles durables et statutaires à ces personnels, toute une procédure a été arrêtée par la loi. Nous nous proposons de mettre en œuvre cette procédure dans notre Établissement, avec les moyens appropriés, donc la Commission ad hoc, dont les grandes lignes sont rappelées dans le rapport, avec la nécessité, bien évidemment, de procéder à des évaluations quant à l'adéquation entre les profils et les postes. Il ne s'agit pas non plus de fermer les yeux sur les difficultés, mais il s'agit de rentrer positivement et de manière volontariste dans ce processus pour les différentes catégories concernées.

Vous avez au verso de la page, une liste non nominative, mais fonctionnelle, des postes concernés dans notre Établissement. Il n'y en a pas des dizaines, mais il y en a un certain nombre. Nous nous proposons progressivement de résorber ces situations qui concernent d'ailleurs, ou bien des CDD, ou bien des personnes qui, par les dispositifs antérieurs de transformation de CDD en CDI, bénéficient de CDI. Vous connaissez ces contrats un peu particuliers, que certains qualifieront de « bizarres », que nous connaissons désormais dans l'Administration de notre beau pays. Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous l'avez dans le rapport. Il est important que nous partagions cette intention de nous atteler à cette problématique des quelques personnels qui ne sont pas statutairement intégrés dans la fonction publique territoriale.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 du Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- Ayant réussi à passer toutes les étapes de la procédure d'élaboration, le PLH, dont l'étude a été prescrite par le Conseil du 17 novembre 2011, puis arrêté par ce même Conseil le 20 décembre 2012, a obtenu un avis favorable de toutes les personnes morales associées et des 59 communes du Grand Besançon. Le Bureau du Comité Régional de l'Habitat, à qui nous avons présenté le PLH, a émis un avis favorable avec deux petites remarques inscrites dans le courrier de la DRÉAL joint au dossier, remarques dont nous tiendrons compte dans la mise en œuvre du PLH.

Je vous ai présenté à plusieurs reprises le PLH 2013-2019 et un exemplaire papier est joint au rapport. Aussi, je résumerai mon propos de ce soir en vous invitant à adopter définitivement ce PLH. Je fais quelques rappels de procédures à tous les maires de la Communauté d'Agglomération : la délibération de ce soir doit être tenue à disposition du public pendant un mois et la délibération approuvant le PLH devient exécutoire deux mois après avoir été transmise à l'État, aux personnes morales associées, au SCoT et aux communes. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration du PLH.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, cher Robert. Je vous invite à adopter définitivement ce PLH en félicitant Robert et le service pour le travail important qui a été fait et pour le temps que les uns et les autres y ont consacré. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité. Bravo, Robert.

M. STEPOURJINE.- Merci.

Rapport n°7.2 - Lutte contre l'habitat indigne - Demande d'application du dispositif départemental « Résorption de l'habitat indigne »

M. STEPOURJINE.- La lutte contre l'habitat indigne est un des thèmes forts de l'ANAH. Il était inscrit dans notre OPAH qui a pris fin en avril 2013. Le traitement des situations difficiles était traité par HDL. Avant d'étudier une nouvelle forme d'OPAH ou de PIG, conforme à notre PLH, nous vous proposons de rejoindre le dispositif départemental de « Résorption de l'habitat indigne » en travaillant avec l'opérateur missionné par le Conseil Général pour un budget de 18 100 € annuel, aidé à hauteur de 50 % par l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°7.3 - Subvention sur crédits délégués de l'État pour une offre nouvelle de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Valérie HINCELIN, Annie MÉNÉTRIER, Danièle POISSENOT, Frédéric ALLEMANN, Philippe GONON, Michel LOYAT, Bernard MOYSE et Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de financer trois dossiers, soit la construction de 6 logements par Grand Besançon Habitat et 17 logements par Habitat 25, pour un montant de subvention de 41 400 €. Le montant des travaux avec TVA à 7 % s'élève à 2,678 M€. La programmation 2013 sur la Communauté d'Agglomération est actuellement de 53 logements, elle est soutenue exclusivement par Grand Besançon Habitat et Habitat 25. On n'entend plus parler de Néolia ni de la SAIEMB.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu vas en entendre parler à nouveau. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention complémentaire pour la construction par Habitat 25 de 26 logements à Franois dans le cadre du PRU de Planoise

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'accorder une subvention complémentaire de 2 522,44 € à Habitat 25 dans le cadre du PRU de Planoise, pour la construction de 26 logements locatifs chemin de la Dinde à Franois.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°7.5 - Participation de la CAGB au programme d'études préalables du futur Contrat Urbain Global 2014

M. STEPOURJINE.- Les précédents contrats et politiques de la Ville comprenaient les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Nous rappelons qu'au cours du PLH 2006-2012, la participation de l'État dans le cadre des PRU de Planoise et des Clairs-Soleils s'élève à hauteur de 42,6 M€, et les subventions du Grand Besançon à 2,7 M€. Les résultats de ces Programmes de Rénovation Urbaine sont spectaculaires et l'ensemble des acteurs de l'Habitat attend un PRU n°2. Délégué des aides à la pierre, le Grand Besançon était chef de file du PRU. Nous rappelons que les 8 quartiers CUCS de Besançon bénéficient d'une aide annuelle de l'État de 941 000 € et de 150 000 € du Conseil Général. Or, selon le ministre délégué chargé de la Ville, l'échec des politiques précédentes est en grande partie imputable à l'inadaptation des instruments de la politique de la Ville, à la dispersion des moyens et à l'incapacité de lever des politiques dites « de droit commun » dans les quartiers.

C'est pourquoi un projet de loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a été présenté en Conseil des ministres le 2 août 2013. On passe ainsi du CUCS au CUG (Contrat Urbain Global). Ce contrat doit allier les dimensions sociales, urbaines, économiques et environnementales. Il s'inscrit dans la durée du mandat municipal 2014-2020. Selon le ministre, le Maire, en l'occurrence le Maire de Besançon et peut-être le Maire de Novillars, restera l'opérateur de proximité. Toutefois, considérant que la solidarité doit aussi jouer au niveau local, la loi obligera la création d'une dotation de solidarité communautaire, puisque le projet renforce le pilotage intercommunal des futurs contrats de Ville.

Considérant que le nombre de quartiers prioritaires passerait de 2 500 à 1 200 maximum, considérant que le critère de concentration des populations à bas revenu sera retenu pour identifier les quartiers prioritaires, que la liste des quartiers retenus doit être présentée par l'État d'ici la fin de l'année et qu'il est important de poursuivre le travail engagé sur les quartiers les plus fragiles, nous vous proposons de réaliser 5 études sur les quartiers de Planoise, Brûlard, Palente/Orchamps et de Novillars. Le détail des études est parfaitement décrit dans votre rapport. Le montant global des études est estimé à 365 050 € HT.

La répartition des dépenses est établie ainsi :

- Ville : 125 150 € ;
- Communauté d'Agglomération : 125 150 € ;
- ANRU : 105 750 €.

Nous vous invitons à valider ce dossier et à autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer les conventions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert.

M. CYPRIANI.- Concernant le sujet sur lequel l'étude va opérer, il y a un certain nombre de questions très pertinentes. Je trouve qu'un sujet manque complètement, à savoir l'aspect énergétique. Je pense qu'il serait intéressant et indispensable de s'intéresser aux modes d'utilisation de l'énergie, aux types de consommation et à ce qui peut être fait sur l'aspect énergétique, que ce soit au niveau de l'îlot, voire des bâtiments, ce qui serait encore mieux. Pour cela, j'imagine qu'il faudrait aussi un partenariat avec les opérateurs d'électricité et de gaz. Est-il encore temps de modifier l'annexe technique, ou est-ce déjà prévu, mais dans un paragraphe qui ne contient pas ce mot ? Je pense que cela devrait tout de même être un point important de l'étude, certes pas le plus important, parce que tous les points sont importants, mais il me semble qu'il faudrait ajouter celui-là.

M. STEPOURJINE.- Sous l'aspect environnemental, on peut effectivement inclure cette notion. Je crois que cela ne pose aucun problème.

M. CYPRIANI.- L'énergie n'est pas qu'environnementale, mais il y a aussi l'aspect social.

M. STEPOURJINE.- On l'aborde aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, nous regarderons. C'est sûr que l'énergie devient un des sujets essentiels concernant ces bâtiments. Néanmoins, ici, je crois que ces études sont plutôt destinées à voir les caractéristiques démographiques ou sociologiques. Ce ne sont pas des audits de bâtiments. Je pense que c'est un peu différent : quelles sont les disparités territoriales, en matière de formation, de logement ? Ce n'est pas en opposition avec toi, parce que je pense que c'est un sujet majeur. Je ne suis pas sûr que ce soit là-dedans. Après, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. CYPRIANI.- Si on ne le fait pas là, je me demande quand on le fera. Il faut profiter d'une étude aussi ambitieuse pour inclure cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que ces études sont déjà faites par les organismes logeurs. On va regarder, parce que je pense qu'il est nécessaire que nous soyons vigilants là-dessus, mais je ne suis pas sûr que cela soit dans cette étude qu'il faille le faire. Je n'en sais rien, nous allons regarder. De plus, la Région est également en train de réfléchir à tout cela pour apporter des aides. C'est un sujet capital, plus spécialement dans les quartiers en difficulté, parce que nous savons très bien que dans ces quartiers, les personnes ont beaucoup de difficultés à payer les charges, et entre autres, celles liées à l'énergie. Ceci dit, je ne suis pas sûr que le rôle de cette étude soit vraiment celui-là. Nous devons regarder.

M. STEPOURJINE.- Je confirme ce que vient de dire Jean-Louis. Si vous voulez, il faut que l'on puisse répondre immédiatement aux objectifs définis par le ministre dans ce nouveau dispositif. Je l'ai précisé tout à l'heure : il n'y a aujourd'hui qu'un seul critère considéré comme « le » critère définissant les quartiers sur lesquels ces aides porteront, et ce critère concerne les salaires. Il n'y en a pas d'autres pour l'instant. N'oublions pas que nous passons de 2 500 quartiers à 1 200 en France. On espère donc être retenu. On espère qu'une fois que l'on sera retenu dans ce dispositif et lorsqu'il faudra faire des études complémentaires sur ces quartiers sur lesquels on va effectivement travailler, ce critère concernant les dépenses énergétiques sera pris en compte. N'oublions pas que nous avons mis en place, de notre côté, un ensemble de dispositifs dans le cadre du PCET et qu'aujourd'hui, ces dispositifs sont effectivement mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération, qu'il s'agisse de la rénovation des bâtiments locatifs publics ou privés, même si le privé existe moins sur des quartiers définis comme étant prioritaires sur Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre dernièrement pour défendre le dossier de Besançon. Je pense que nous aurons un certain nombre de quartiers retenus. L'objectif avec ces études, c'est d'aller vite et de se donner les arguments pour retenir le quartier. Ensuite, cela ne concerne pas toute la Ville, alors que le problème de la rénovation énergétique concerne l'ensemble des bâtiments sur l'ensemble de la Ville. Je crois que là, l'objectif de cette étude n'est pas celui-là, mais de se demander comment on va pouvoir défendre ce dossier pour être retenu, et non comment réhabiliter. C'est une autre étape. Dans les quartiers retenus, il y a de grands quartiers d'habitat, ce sera peut-être Palente, Planoise, les 408, mais il y a de nombreux autres quartiers où il y a besoin de faire de la rénovation énergétique.

Il faudrait quasiment faire un bilan de chaque bâtiment, mais cela me paraît impossible. En revanche, c'est le travail des logeurs. Je sais qu'à notre petite échelle, pour la société que je préside, on regarde bâtiment par bâtiment. Là, ce n'est pas possible de faire cela aussi rapidement.

M. LOYAT.- En pages 99 et 100, il est présenté la fiche technique concernant uniquement l'étude de l'INSEE pour un montant de 12 000 €. Il y a là des points très précis et des points auxquels répond l'INSEE. Vous avez d'ailleurs vu les livrables. C'est une étude importante, mais limitée. D'autres études sont présentées rapidement, à la fois des études urbaines et une étude du Plan Stratégique Local à lancer, études beaucoup plus importantes. Le montant financier donne une idée de la différence d'importance, donc, du temps de travail. Là, les aspects énergétiques doivent être impérativement pris en compte. C'est évident pour les études urbaines, mais également sur l'étude PSL.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas dans ce que nous demande le Ministre de la Ville.

M. LOYAT.- Ce sera nécessairement pris en compte dans les études urbaines, notamment lorsque la question des constructions ou réhabilitations est posée. Cela fait partie des aspects octroyés.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ferons le point là-dessus, mais les problèmes énergétiques sont au centre de tous ces débats.

Mme POIGNAND.- Nous sommes étonnés que, parmi les 5 études envisagées, 2 concernent uniquement des quartiers bisontins. Nous nous demandons donc pourquoi le budget est à l'échelon intercommunal.

M. LE PRÉSIDENT.- Robert va vous réexpliquer pourquoi.

M. STEPOURJINE.- L'échelon intercommunal est un choix du ministre. C'est clair, les intercommunalités seront chefs de file dans ce nouveau dispositif, c'est le point n°1. Pour le point n°2, j'ai dit tout à l'heure que concernant les quartiers qui allaient être prioritaires, le seul critère de choix était les critères liés au salaire, donc les critères de pauvreté. Vous m'excuserez, mais malheureusement, effectivement, au niveau de l'ensemble des communes, on va trouver plus de quartiers en difficulté sur Besançon que l'on en trouverait à Châtillon-le-Duc. La seule commune qui pourrait figurer dans nos demandes est Novillars, avec un quartier bien précis, celui construit il y a 30 ou 40 ans par Habitat 25 dans le secteur de l'hôpital où il y a des difficultés. On ne peut pas aller au-delà des critères choisis par le ministre.

Mme POIGNAND.- Merci de votre réponse.

M. RUTKOWSKI.- J'aurais aimé savoir une chose concernant la loi Alur qui vient d'être présentée au Conseil des ministres, débattue le 9 septembre dernier et adoptée par les députés le 17 septembre, à savoir le volet concernant l'urbanisme et le PLU. Ce projet doit être présenté au Sénat au mois d'octobre, pour une mise en place le 1^{er} jour du 6^e mois après le vote de cette loi. Donc, nous, petites communes, nous perdrons la compétence « urbanisme » au profit des intercommunalités. Si la loi est votée au mois d'octobre, pourrait-on au moins voir la gouvernance, pour nous, communes, puisqu'elle serait transférée à l'intercommunalité, et voir comment nous, maires de commune, nous pourrions venir discuter nos Plans d'Occupation des Sols avec l'intercommunalité ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut déjà que cela passe au Sénat.

M. RUTKOWSKI.- Il faut que cela passe au Sénat, mais cela a tout de même été voté le 17 septembre et adopté au Conseil des ministres.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais je pense que les problèmes que tu soulèves vont être pris en compte et rediscutés par les sénateurs. Je ne peux pas anticiper ce qui va être dit au Sénat.

M. RUTKOWSKI.- Si ce n'est pas remis en cause au Sénat, on n'a que 5 mois pour voir comment on va la prendre en compétence aux simples intercommunalités. Nous, communes, Maires de petites communes, pour tous ceux qui ne sont pas en révision des PLU, nous perdrons la compétence PLU dans les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas que les maires des communes pas très importantes, je n'aime pas les termes « petites communes ». Tous les Maires vont se poser la question, même les Maires des grandes villes. Aujourd'hui, très honnêtement, je ne peux pas me prononcer sur un texte de loi définitif que l'on ne connaît pas. On peut dire que s'il était voté – j'ai tout de même quelques doutes – il faudrait effectivement que très rapidement, nous nous préoccupions de cela, je te l'accorde. J'ai l'impression que beaucoup de collègues Maires ont dû faire la même remarque à leur sénateur et je sais les sénateurs très sensibles à ce genre d'argument.

M. RUTKOWSKI.- Elle a été faite aussi aux députés, elle est tout de même passée à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas pareil. Les sénateurs et les députés ne sont pas élus selon le même mode de scrutin.

M. RUTKOWSKI.- Pour les députés, c'est sur la loi. Donc, je suis assez surpris.

M. LE PRÉSIDENT.- On verra. Pour l'instant, si elle passe, comment passera-t-elle ? Je ne sais pas. Je peux vous dire que si elle passe et qu'elle est applicable dans 5 ou 6 mois, nous devons prendre les dispositions pour. Je peux te dire cela. Aujourd'hui, ce n'est pas suffisamment précis, on n'a pas encore envisagé cela, puisque l'on ne connaît pas la loi in fine telle qu'elle sortira.

M. REYLE.- Je crois qu'il faut quand même rappeler que s'il y a un différend avec le Sénat, la décision finale revient à l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr, mais avant, il y a tout de même des Commissions mixtes paritaires, ou autres. Il me paraît difficile ce soir, alors qu'il nous reste encore 156 pages à traiter, de parler d'une loi qui n'est pas encore passée au Sénat, qui n'est donc pas encore votée. En revanche, je peux vous dire que si elle est votée, on fera tout pour voir comment on s'adaptera par rapport à cela, parce qu'il est clair que cela posera beaucoup de problèmes à tous les Maires, aux Maires des communes importantes, comme aux Maires des communes moins importantes.

Pour ce rapport 7.5, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

Rapport n°8.1 - Agence Foncière du Doubs -
Attribution de la subvention 2013 et versement de la cotisation

M. GOVIGNAUX.- Il s'agit comme chaque année d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs et d'acquitter la cotisation annuelle de 30 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Mon ami GUYEN ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Appel d'offres ouvert pour une prestation de collecte sélective
des cartons d'emballage à Besançon

M. TAILLARD.- Comme vous le savez probablement, l'essentiel de la collecte des déchets est assuré par les services de la régie de l'Agglomération. Il y a quelques cas particuliers pour le verre et pour les cartons des commerçants. On vous propose donc ce soir de renouveler pour une période de 30 mois, une mise en concurrence pour cette prestation de collecte des cartons des commerçants.

M. LE PRÉSIDENT.- Le contrat arrive à expiration le 31 décembre prochain. Y a-t-il des questions ?

Mme POIGNAND.- J'avais une question pour Monsieur TAILLARD. Je suppose que cette collecte de cartons d'emballage voit une recette en face, par le recyclage.

M. TAILLARD.- Tout à fait.

Mme POIGNAND.- À qui va la recette ? Vient-elle au Grand Besançon en déduction de ses subventions ?

M. TAILLARD.- La recette vient dans les recettes générales du Budget annexe Déchets.

Mme POIGNAND.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

M. TAILLARD.- L'ADEME a engagé les collectivités à mettre en place un Programme Local de Prévention pour réduire la production de déchets. Les interlocuteurs de l'ADEME sont les syndicats de traitement, donc le SYBERT. À cette occasion, le SYBERT a préparé un projet de convention avec l'ADEME, qui va permettre de financer un certain nombre d'actions. Ce projet vous est présenté dans une convention jointe au document. Dans cet ensemble d'actions, la CAGB a choisi d'en exercer un certain nombre. Il vous est proposé ce soir de nous autoriser à signer la convention du SYBERT avec l'ADEME et par ailleurs, de signer l'annexe de la convention qui stipule la part que la CAGB va prendre dans les actions générales chapeautées par le SYBERT.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

M. TAILLARD.- Depuis quelques années, il existe un nouveau système de perception d'écotaxes au travers d'un éco-organisme qui concerne les imprimés distribués non affectés (par exemple, les publicités que vous trouvez dans vos boîtes aux lettres). Les distributeurs de ce type de documents vont financer une caisse d'un éco-organisme, l'Éco-Folio. Au prorata des journaux non adressés, la CAGB va pouvoir bénéficier d'un retour d'une part de cette écotaxe prélevée auprès des distributeurs. La convention précédente arrivant à son terme, il vous est proposé ce soir de renouveler cette convention avec Éco-Folio pour une période de 4 ans, ce qui nous laisse la perspective d'une recette de 200 000 € par an, qui sera affectée au Budget annexe Déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien.

Mme JEANNIN.- J'ai eu la curiosité de peser, pendant un mois, le poids des publicités dans ma boîte aux lettres. Cela représente 17 kg.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez mettre un écusson « stop pub » sur votre boîte aux lettres.

Mme JEANNIN.- C'est justement à ce sujet. Ne pourrait-on pas avoir une planche « stop pub » dans le BVV ou dans le magazine du Grand Besançon ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons déjà fait.

Mme JEANNIN.- Tout le monde ne sait pas où s'adresser.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble qu'à l'accueil de toutes les grandes surfaces, ils doivent vous en donner. Vous pouvez en avoir à l'accueil de la Ville, et même ici, à l'accueil de l'Agglo. Vous pouvez en mettre dans vos mairies. Allez à École-Valentin ou à Montfaucon, ils vous en donneront. Pour ce rapport, Monsieur GUILLEMET ne prend pas part au vote.

M. TAILLARD.- Un système de prélèvement d'écotaxe et destiné à être redistribué aux collectivités a été mis en place pour les déchets dangereux émanant des ménages. Ce sont les fonds de boîtes de peinture, les fonds de bouteilles d'alcool, des produits dangereux en tant que produits ménagers. Cette filière, qui prélève des taxes auprès des distributeurs de ces produits, va nous permettre de bénéficier de retour d'écotaxe. Ce système est nouveau. Il nous laisse l'espérance d'une recette de 150 000 à 200 000 € par an. On a la faiblesse de vous demander l'autorisation de signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.0 - Information sur l'avancement du chantier du Tramway

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que certains d'entre vous ont demandé que l'on fasse un point régulier en Conseil. Ce point régulier est fait tous les mois en Bureau. Je crois que Philippe GONON l'avait demandé à plusieurs reprises, il n'est malheureusement pas là ce soir, vous lui transmettez. On va faire ce point ce soir pour vous montrer où nous en sommes. Les personnes absentes pourront se procurer les informations.

Ce premier panneau que vous connaissez rappelle les grandes données du tramway. Elles sont connues et elles n'ont pas beaucoup changé. Sur l'Infra 1, la voie ferrée est posée à 100 % ; sur Infra 2, à 45 %. Sur la voie verte, les linéaires de revêtement réalisés entre les rails sont réalisés à 100 %. Vous avez vu qu'ils étaient en train de semer par endroits. Le béton désactivé est posé à 85 %, et le dallage à 25 %.

Sont également réalisés :

- le linéaire de revêtement entre les rails sur l'Infra 2 ;
- la voie verte Blum ;
- le béton désactivé sur le pont de la République, à Viotte et à Palente ;
- le dallage/pavage place de la Révolution et rue Goudimel.

On peut dire que pour la mi-novembre, du pont Battant jusqu'au Musée, tout cela sera réalisé et libéré avant les fêtes de Noël. Ce sont en tout cas les objectifs que j'ai fixés et que j'ai encore rappelés dernièrement à l'équipe « projets » et aux entreprises.

Le nombre des massifs LAC sur Infra 1 est réalisé à 100 %, ce qui en fait 330. Sur Infra 2, on est à 88 %. On est en train de terminer cela. Le nombre de poteaux LAC sur Infra 1 est réalisé à 100 % jusqu'à Polygone, 60 % entre Polygone et Chamars, les derniers étant en train d'être posés. Pour le nombre de plantations réalisées, 60 arbres sont plantés sur Infra 1, 97 arbres sur Infra 2, 1 km de plateforme végétale est planté sur Infra 1, et 200 m sur Infra 2. J'ai vu en photo les arbres qui vont être replantés sur le quai Veil-Picard, ils se portent bien. Ils sont actuellement en pépinière et devraient être plantés vers le mois de novembre peut-être à la sainte Catherine, puisqu'il paraît qu'« à la sainte Catherine, tout bois prend racine ».

Sur les quais, concernant la pose des équipements en bois, et notamment les garde-corps, il reste environ 10 m à poser à l'extrémité du pont Battant. On peut donc dire que c'est terminé. Pour la fin des ouvrages d'art, la levée des réserves est prévue pour le 15 octobre 2013, donc bientôt, et la fin de la voie ferrée est prévue pour septembre 2013. Je regrette que certains aient marqué des inscriptions sur le pont Battant. Il y a donc un problème global de respect de ce que l'on fait. Je ne trouve pas cela très sympa, même pas sympa du tout.

Sur le tram en chiffres au 3 septembre, concernant les déviations de réseau, tout est terminé. Pour les ouvrages d'art, vous avez le détail. Concernant le dépôt des ouvrages provisoires en cours, c'est la passerelle piétonne. Elle est en cours de démontage, voire déjà démontée à l'heure où je vous parle. Concernant le centre de maintenance, le bâtiment sous station d'énergie est sous tension. Vous savez que le tram a circulé l'autre jour. Je rappelle à cet égard qu'un certain nombre de conseillers avaient demandé une visite du chantier. Cette visite aura lieu le samedi 19 octobre, elle est réservée aux élus communautaires, ceux qui siègent ici, au Conseil d'Agglomération, sinon cela ferait trop de monde. La voie ferrée dans l'atelier est terminée. La charpente de l'atelier du matériel roulant est en cours. Tout le centre de maintenance sera terminé en 2014.

Pour le suivi du rythme des dépenses, la courbe bleue représente le théorique cumulé et la courbe rouge (arrêtée ici au 27 août 2013), les réalisations réelles cumulées. Vous voyez donc que l'on est en dessous de la courbe des dépenses. Nous avons passé parfois quelques révisions de prix. Entre 2008, au moment où l'on a passé les premiers marchés d'études d'assistance, et aujourd'hui, il y a un montant de révision de 2,3 M€, soit à peu près 1 % sur 228 M€. Cela veut dire que là-dessus, cela s'est plutôt pas mal organisé. Concernant les avenants, c'est pareil. Il y a 1,3 M€ d'avenants, dont 500 000 € pour le centre de maintenance. Tout cela est à l'instant où je vous parle. Il est bien clair que lorsque nous terminerons l'opération, il y aura eu d'autres avenants. Là, ce sont les avenants acceptés et payés. Maintenant, on va rentrer dans des phases de négociation avec les entreprises. Vous savez que ces phases sont difficiles, elles peuvent prendre beaucoup de temps. On ne peut pas vous donner le montant des avenants, puisqu'il n'a pas encore été discuté. Vous avez là ce qui a été payé pour l'instant. Donc, ce sont 500 000 € pour le centre de maintenance, 150 000 € pour le matériel roulant et 650 000 € pour les autres travaux.

Concernant le tableau de suivi des engagements, vous avez les différents postes. C'est sur deux écrans. Le chiffre important à voir est 253 089 000€. Je rappelle que 228 M€ était en valeur 2008, +/- 5 %. C'est ce qui a toujours été annoncé. En valeur actualisée à la fin des travaux en 2015, ce seront 253 089 000€. Vous pouvez remarquer, pour ceux qui sont observateurs, qu'auparavant, on parlait de 256 M€, mais il y a eu des participations sur les travaux, ainsi que des recettes nouvelles (par exemple, le SYDED ou venant de la Ville de Besançon), ce qui fait que l'on arrive à 253 089 000€. Cela correspond à la valeur des marchés notifiés avec les révisions de prix réalisées et estimées, plus certains aléas qui restent prévus. On ne connaîtra le montant total des aléas que lorsque l'on aura terminé. Gabriel BAULIEU et moi-même regardons cela très attentivement et très régulièrement. À un moment donné, on était en dessous de 10 %. Au fur et à mesure que l'on avance, la marge se réduit, mais on peut penser très raisonnablement que l'on sera en dessous du montant prévu. Il n'y a pas de dérapage financier à l'instant où je vous parle, mais nous allons entrer dans des phases de négociation avec les entreprises. Vous savez comment cela se passe : on fait les marchés et par la suite, on ouvre les tiroirs « contentieux ». Cela peut durer assez longtemps et cela va être sans doute un peu compliqué. Ces chiffres de 228 M€ et 253 M€ sont donc importants à connaître. Comme dit Gaby, 253 M€ « égale » 228 M€. Il s'agit de la même valeur. Ce n'est pas un dérapage, mais la valeur actualisée.

M. BAULIEU.- C'est égal à 228 M€ constants, parce que l'on sait qu'il y a beaucoup de controverses sur ce chiffre. Il paraît que certains sites entretiennent cette confusion en permanence. Pour les euros courants, ce sont 228 M€ et 253 M€ ; pour les euros constants, ce sont 228 égal 228. On lance toujours une proposition : on est prêt à organiser un stage à ceux qui ne comprennent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que ce stage serait inutile, car tout le monde a bien compris. Nous avons bien compris pourquoi certains lançaient ces informations fausses et mensongères. On a toujours annoncé ces chiffres-là et ce, dès le départ. Cela dépend effectivement si l'on parle en euro courant ou en euro constant. Concernant le versement Transport, vous avez un diagramme qui montre où nous en sommes aujourd'hui. Je laisse Gaby le commenter.

M. BAULIEU.- Ce graphique que vous avez sous les yeux est reconstitué pour la valeur 2008. Vous savez qu'en 2008, nous étions encore au taux de 1,6. Nous sommes passés à 1,8 en 2009. Sur cette base de 1,8, on a reconstitué une recette fictive 2008 pour bien montrer et visualiser les fluctuations. Vous avez en tête les difficultés que nous avons rencontrées avec ce décrochage en 2009 et ce rebond en 2010. Il est vrai que ces mouvements apparaissent importants, mais ne perdons jamais de vue, ou de l'esprit, que le Versement Transport est payé par tous les employeurs, quelle que soit leur catégorie, mais à partir du moment où il y a plus de 9 salariés. On a forcément des mouvements d'amplification à la baisse ou à la hausse. En période de difficulté, il suffit que des entreprises passent en dessous de la barre et elles sortent du champ du VT, et inversement, il y a une accélération lorsque l'on est sur une tendance haussière.

On avait en tête ces mouvements sur les années 2010. En 2011, c'était + 4 % et un nouveau décrochage en 2012 toujours lié, nous semble-t-il, à un contexte économique pas si « noir » que cela. Il faut en effet relativiser les choses. Je vous renvoie à ce que j'indiquais tout à l'heure sur les évolutions de base fiscale. Sur l'emploi, manifestement, on a un certain recul dans l'Agglomération et les statistiques de Pôle Emploi le confirment. Nous avons ce décrochage plus modeste en 2012 que celui de 2008. Nous avons fait une prévision prudente en 2013 à - 1 %. Sur le suivi mensuel, nous sommes sur cette pente en 2013, ce qui n'est pas au niveau de nos simulations de 2008 où nous avons prévu, sur la base de ce qui s'était passé antérieurement, une évolution constante à la hausse. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, fort heureusement, nous avons été confrontés à ces évolutions, sur le plan de ce que l'on a vu précédemment dans le tableau de financement, sur le plan des marchés de travaux et les choses ont été bien tenues. On a en effet une marge d'ajustement pour les aléas sur la base des 228 M€. On n'a pas eu de dépassement, ce qui est extrêmement important.

De plus, un autre point est relatif aux modalités de financement. Les prêts que nous avons obtenus, tant auprès de la BEI que de la CDC, génèrent moins de charges financières que ce que nous avons simulé à la même époque. C'est heureux, parce que notre recette se porte un peu moins bien que ce que nous avons envisagé. Pour compléter votre information, le chiffre 2013 représente ce que l'on pourrait appeler notre recette brute attendue. Or nous avons évoqué clairement à la fois au budget et au compte administratif 2012, qu'il s'était avéré qu'antérieurement, nous avons perçu indument des recettes de Versement Transport, qui revenaient normalement à la Région et à Montbéliard, ceci représentant un peu plus de 1 M€. Sans que nous nous soyons concertés avec l'URSSAF, de son chef, l'URSSAF a prélevé sur nos recettes pour rétablir les choses. « À l'insu de notre plein gré », nous savions bien qu'il fallait le faire un jour. Cela a été géré unilatéralement.

Sur le graphique que vous avez à l'écran, vous avez ces indications. Il s'agit des recettes mensuelles du VT 2013. Si la colonne verte est inférieure à la colonne bleue, cela indique que l'URSSAF a fait un prélèvement sur nos recettes pour combler le trop-perçu des années antérieures. Nous sommes donc normalement à jour. La recette nette que nous aurons sera inférieure à ce que nous indiquons en recette brute, mais pour la dynamique de recette, il faut avoir le montant brut à l'esprit. D'où ces deux indications que nous vous communiquons. Ce n'est pas la catastrophe pour les raisons que j'indiquais en matière de maîtrise globale du financement de l'opération, mais c'est moins heureux que ce que cela n'était.

Rétrospectivement, il n'est pas interdit de nous féliciter de la prudence avec laquelle nous nous sommes engagés dans cette opération. Sur la base des simulations financières nombreuses faites au préalable, nous avons retenu un niveau d'engagement à 228 M€, niveau qui, sur toute la période d'amortissement de l'opération, ne nécessitait pas de recours à des trésoreries de la part du budget principal. Nous nous sommes donc éloignés du risque autant que nous le pouvions dans ce choix, et nous pouvons nous en féliciter, parce que c'est ce qui fait que malgré ces recettes de VT moins favorables qu'escomptées, grâce au niveau des marchés passés, aux financements obtenus et au fait d'avoir gardé quelques marges dans le niveau d'engagement choisi, ce dispositif continue de fonctionner de manière tout à fait satisfaisante.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il est important de voir également la vue suivante, car cela complète ce que vient de dire Gabriel BAULIEU. Vous voyez que les prêts que nous avons eus à la Banque Européenne d'Investissement en février et mai 2013 ont été faits sur des taux particulièrement bas, fixes, sur 25 ans. Le dernier taux est de 2,71 %. On a tiré 20 M€ en mai 2013, 50 M€ en février 2013. Tout cela nous permet, sur la durée et par rapport à notre rétrospective, d'économiser 15 M€. On a économisé cette année 800 000 €, c'est-à-dire que nous n'avons pas à payer cette somme en frais financiers. De plus, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'instant, j'ai signé pour 19 M€. Certes ce sont des taux variables, c'est très compliqué, mais sachez que pour l'instant, le taux est de 1,41 % au 18 août. On a la possibilité de cristalliser ce taux si les taux remontent trop, ces taux fixes n'étant pas fixes et variant en permanence. Par exemple, je peux signer à 12h30 à un certain taux et les taux seront différents si j'attends le lendemain, ils peuvent être meilleurs ou moins bons. On ne sait jamais, il faut prendre des décisions. Là, on peut les cristalliser et on a déjà tiré 19 M€.

Le montant de l'AP/CP est noté ici. On l'a vu en Conseil de Communauté le 28 mars dernier, ce sont 138 M€. Toutefois, comme nous l'avions indiqué, ce n'est qu'une indication, car l'emprunt se calcule toujours par un solde. Je crois que par rapport à cela, il faut arrêter de dire que l'on a emprunté plus d'argent, parce qu'effectivement, on en avait besoin. On a ouvert ces crédits, et on a tiré là où cela paraissait être le plus intéressant.

M. BAULIEU.- En matière d'emprunt, compte tenu de l'objet des financements obtenus, nous financerons également, sur ces deux ressources, deux autres opérations de transport en commun en site propre, notre participation à l'infrastructure ferroviaire nord et l'opération site propre Viotte-Témis, qui ne font pas partie de l'autorisation de programme « tramway ». Il faut avoir cela en tête en matière de recours à l'emprunt. Il faut l'avoir bien présent à l'esprit pour bien considérer que ce supplément potentiel de droit de tirage nous sera très utile, mais même avec ceux-là, nous ne les utiliserons peut-être pas totalement. Nous le verrons bien.

M. LE PRÉSIDENT.- On a une capacité d'emprunt de 163 M€.

M. BAULIEU.- Je voulais simplement ajouter que cela va nous permettre de financer deux autres opérations de TCSP. Sur l'opération à proprement parler, il est indiqué 138 M€, et nous verrons à l'arrivée. Concernant le système entre les 228 M€ et les 253 M€, si on termine sur le cadre prévu, il est clair que la part en euro courant de recours à l'emprunt aura augmenté d'autant entre la période à 228 M€ et la période à 253 M€. En effet, la part financée par subvention ne change pas et notre masse d'autofinancement que nous avons chiffrée ne change pas non plus. L'ajustement par l'érosion monétaire se fait donc sur le volet du recours à l'emprunt. Il est également nécessaire de rappeler cette évidence.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle d'ailleurs qu'une concertation sur le transport en commun en site propre va être lancée. Ce n'est pas nouveau, mais cela a été annoncé dès le début du lancement du projet du tramway. Même si certains ne veulent pas l'entendre, nous avons dit que le projet de ce nouveau projet de mobilité était le tramway, un site de transport en commun en site propre qui partira de la gare Viotte, qui passera pas le site Vauban, qui arrivera à la piscine Lafayette, au stade Léo Lagrange, qui traversera Montrapon, qui ira à la fac de sciences et qui terminera à Témis. Ainsi, quoi que l'on dise, les trois facultés de Besançon seront bien desservies par les transports en commun en site propre.

On se retrouvera certainement plus à l'air du BHNS sur ce transport en site propre entre Viotte et Témis, parce que l'on sait que le potentiel de passagers est de 7 000 voyages par jour, ce qui ne nécessite absolument pas un tramway. On verra peut-être dans 30 ans, mais en tout cas, pour l'instant, on n'en est pas là. Ce n'est pas nouveau, cela fait partie du projet, comme l'on doit aussi rappeler à beaucoup que le nouveau projet de mobilité mis en place actuellement ne concerne pas uniquement le tram, mais des bus, le tram et le transport en commun en site propre. Tout cela fait le projet de mobilité, le tramway n'étant qu'un élément. On avait dit que le TCSP serait fait à la fin 2015, on est à peu près dans ces eaux-là.

Ensuite, il y a le point sur les dossiers de la CIAT. Il s'agit d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour éviter des recours au tribunal administratif et il y en aura certainement. Plusieurs dossiers ont été refusés, dont quelques-uns par la Commission. Il est tout à fait possible que ceux qui ont vu leur dossier refusé aillent au tribunal administratif.

Néanmoins, on sait que sur 141 dossiers déposés :

- 84 dossiers, sur lesquels on s'est mis d'accord, ont déjà été indemnisés ;
- 37 dossiers sont irrecevables ;
- 3 dossiers sont suspendus ;
- 17 dossiers sont en cours de traitement.

Il y a déjà eu 21 séances de cette Commission depuis mars 2012. Pour l'instant, 1 108 050 € ont été versés, et 48 commerçants ont été indemnisés. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Avant de passer quelques photos, avez-vous des questions par rapport à cela ?

M. LIME.- Pourrions-nous avoir les documents qui seront transmis, si cela ne vous dérange pas ?

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, non, mais on pourra les transmettre à ceux qui les demandent. Vis-à-vis des entreprises, on ne veut pas que cela circule, mais si des élus les veulent, on pourra leur envoyer.

M. LIME.- J'ai vu les documents sur le Versement Transport et il manque notamment le cumulé de ce qu'il manque depuis 2008 par rapport à l'estimatif.

M. BAULIEU.- On l'ajoutera, puisqu'on l'a calculé. Cela fait déjà une pincée.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme le dit Gaby, on a été très prudent vis-à-vis de cela et on a eu raison, parce que là, on ne se sent pas en difficulté.

Mme JEANNIN.- J'ai une question d'ordre pratique. Effectivement, sur le Versement Transport des entreprises qui emploient plus de 9 salariés, comment est déterminée la part qui revient au Grand Besançon ? Est-ce que ce sont les entreprises des 59 communes ? Celles du Département ? Celles de la Région ? À quel moment cela s'arrête-t-il ?

M. BAULIEU.- Pour l'essentiel, c'est tout simple. Ce sont les entreprises sur le périmètre de l'Agglomération. Après, il y a des aspects de localisation en fonction de l'employeur de quelques salariés, c'est ce qui peut être à l'origine de quelques difficultés. Toutefois, le principe est celui que je viens de rappeler.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire que ce sont les entreprises sur l'Agglomération de plus de 9 salariés, qu'elles soient publiques ou privées.

M. BAULIEU.- Cela concerne tout employeur, y compris la commune de Pirey. Il a essayé de déposer un dossier pour y échapper, mais cela a été refusé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont tous les employeurs publics, privés ou associatifs, de plus de 9 équivalents temps plein. Si vous êtes sur l'Agglo, vous devez le payer ; si vous êtes en dehors de l'Agglo, vous ne le payez pas.

Mme JEANNIN.- Pour compléter, on a entendu que cela concernait les entreprises de l'Agglo. Pourquoi ne favorise-t-on pas les entreprises de l'Agglo aux travaux du tram, si je puis dire ?

M. LE PRÉSIDENT.- Madame JEANNIN, premièrement, il n'y a pas de fabricant de rails de tram à Besançon. Deuxièmement, il y a des règles, qui sont les appels d'offres. Donc, nous respectons la loi. Vous ne voudriez pas que le Président ne respecte pas la loi. Après, je voudrais vous dire que l'impact de la construction du tram sur l'économie locale est énorme. En effet, les trois quarts des entreprises de travaux publics qui font le tram sont des entreprises locales, qu'elles soient à Chemaudin, Franois, Serre-les-Sapins, Pirey, Saône... Pour donner un exemple, toute la tôlerie des distributeurs et des écrans est faite dans la vallée de la Loue par Soudatol. Bien sûr, les entreprises qui ont passé les marchés ont fait en sorte de faire travailler les entreprises locales. Après, c'est leur choix, les appels d'offres sont européens. Donc, toutes les entreprises de travaux publics sont des entreprises locales, à part Colas rail qui pose les rails, par exemple. Ils sont deux en France à le faire et ils ont donc chacun un côté du marché. C'était organisé ainsi. Je ne sais pas si c'est possible, mais il serait intéressant de regarder les sommes versées sur facture à des entreprises locales. Cela représente certainement plusieurs centaines de millions d'euros. Je crois qu'il serait important de dire que l'impact économique pour l'Agglomération est pour les entreprises franc-comtoises et de le voir en matière de grande masse. On doit pouvoir trier tous nos fournisseurs par code alphabétique et on pourrait bien voir les factures. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir ce genre d'information.

Je rappelle que Bagnères-de-Bigorre est en France et le tram est assemblé là-bas, par des ouvriers français, même si ce n'est pas à Besançon. Vous avez ici quelques vues, dont le centre de maintenance. Ceux qui veulent voir cela en détail pourront le faire le samedi 19 octobre prochain. Le centre de maintenance, un des moins chers de France, est terminé. Vous avez ensuite les Hauts-de-Chazal, une vue près de l'hôpital, le boulevard Fleming, Micropolis, la rue de Bourgogne et l'avenue Île-de-France, la rue Allende, les poteaux qui seront place de la Révolution, la rue Élisée-Cusenier, la rue Goudimel. Tout cela sera terminé à Noël. Vous avez ensuite le pont de la République dont on a beaucoup parlé ce soir, la rue Carnot et la place Flore qui va bientôt être terminée. Plus on monte, moins les travaux sont avancés. On passe ensuite en haut de la rue de Belfort, la sous-station des Orchamps, le pôle d'échanges des Orchamps. Les enfants de ceux qui habitent dans l'est vont maintenant prendre les bus. Vous avez aussi le carrefour Blum/Muguet, le carrefour devant le lycée Pergaud et les Marnières. Plus on va là-bas, moins on avance.

Je rappelle que le tram sera à Chamars le 15 octobre, du côté de la place de la Révolution le 15 novembre et il devrait pouvoir aller jusqu'à la gare Viotte le 15 janvier. Le 1^{er} ou 10 mars, il devrait aller jusqu'aux Marnières.

M. STEPOURJINE.- Suite à ce rapport d'information sur le tramway, je souhaite donner l'avis d'un opposant au projet lors de l'élaboration du premier tracé et de la première évaluation financière. Vous savez que je ne pratique pas la langue de bois et qu'il n'est pas dans mes habitudes de « cirer les pompes ». Aussi, les remarques qui suivent sont sincères.

Ma première remarque concerne la Ville-centre, capitale régionale, qui s'organise et s'embellit grâce au tram. Pour illustrer mon propos, je ne citerai que deux exemples : la gare Viotte avec son organisation et les quais avec leur embellissement, les quais où nous pourrions admirer l'œuvre de Vauban en toute sécurité, en toute quiétude.

Ma deuxième remarque concerne l'avenir du centre-ville qui aujourd'hui se meure un peu, comme tous les centres-villes des autres villes, mais qui devrait reprendre du dynamisme grâce au tram. Les habitants de Pirey me questionnent sur les offres de services entre la halte d'École-Valentin et la place de la Révolution, voire l'hôpital.

Ma troisième remarque concerne le tracé. J'étais opposé au passage par la Grande Rue. Avec mon ami Jean-Pierre TAILLARD, nous avons proposé les quais, mais en les prolongeant. Avec l'ampleur des travaux, béni soit le Préfet qui a donné un avis négatif à l'enquête d'utilité publique. Un de nos collègues m'a même reproché à l'époque de « baisser ma culotte » devant un Préfet. Aujourd'hui, nous pouvons admettre que ce nouveau tracé donne toute satisfaction. Imaginez place Saint-Pierre, des fouilles archéologiques inévitables. Imaginez la Grande Rue, un tram toutes les trois minutes.

La quatrième remarque concerne la ligne en site propre, de la gare au campus de La Bouloie, qui a été un élément déterminant quant à mon accord sur le projet « tram ». J'espère que l'on aura effectivement très prochainement des informations sur l'évolution de ce dossier. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert, de ce que tu viens de dire. Je crois que si quelqu'un est bien réputé pour sa franchise et son caractère direct, c'est bien toi. Je crois que tu as toujours dit ce que tu pensais, mais je crois qu'aujourd'hui, effectivement, force est de constater que l'opinion publique a complètement changé d'avis par rapport à cela. On veut simplement que le tram se termine, parce que tout le monde en a « ras-le-bol », le Maire et Président le premier. Je suis, tout comme vous, pris dans les embouteillages, mon épouse me dit qu'elle est souvent chez le cordonnier pour refaire ses talons de chaussures à force de marcher sur le gravier. Donc, je suis comme tout le monde, il faut que cela se termine. Je partage aussi l'analyse de Robert sur le tracé par le quai. C'est vrai qu'aujourd'hui, vu les difficultés que l'on a simplement à passer sur le quai et sur la place de la Révolution, on peut penser raisonnablement que le passage par la Grande Rue aurait été extrêmement compliqué. Je me réjouis donc que cela avance. Je remercie Robert de son intervention.

Concernant le transport en commun en site propre, la concertation va être lancée. Je suis déjà allé défendre au GART à Paris, un éventuel financement dans le cadre du troisième appel à projets. Je ne sais pas s'ils nous retiendront. En tout cas, on peut penser que fin 2015, on devrait avoir un site de transport en commun en site propre, qui devrait là aussi être intéressant. Il sera arrêté à Témis, mais on peut d'ailleurs envisager peut-être, par la suite, qu'il soit arrêté aux Portes de Vesoul. Ce sont des réflexions que nous avons. Y a-t-il d'autres demandes d'information ?

M. GIRERD.- Je dois d'abord dire que votre proposition de présenter les résultats par région ou par origine me paraît être pertinente. Il faut donc essayer de le faire, je ne sais pas si c'est possible, mais c'est important. En revanche, sur la courbe que vous avez présentée, j'ai vu qu'il y avait le budget prévisionnel, les dépenses réalisées, mais je ferais une remarque technique en disant qu'il manque la valeur budgétée du réalisé pour avoir ces 3 courbes qui nous permettraient de nous prononcer exactement. Ce sont les 3 fameuses courbes en « S » nécessaires pour évaluer s'il y a du retard, de l'avance, du retard de budget ou de délai. C'est donc important d'avoir cette troisième courbe pour que l'on puisse statuer sur ce qui est présenté. C'est technique, mais je crois que c'est important.

M. LE PRÉSIDENT.- Globalement, c'est tout de même un satisfecit. Merci.

Rapport n°2.1 - Marché négocié avec mise en concurrence préalable
relatif à la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains -
Autorisation de lancement et de signature

M. GUYEN.- Nous vous proposons de lancer un marché négocié avec mise en concurrence préalable conformément au Code des Marchés Publics afin d'acquérir des matériels embarqués en vue d'équiper les bus du réseau de transports urbains. Le marché est destiné :

- à l'équipement complet de 24 bus moyenne capacité et standards, 2 bus articulés et 4 véhicules PMR ;
- au renouvellement de la vidéo sur 45 bus standards et 15 bus articulés ;
- à l'équipement en vidéo de 5 bus supplémentaires par an pour poursuivre l'équipement du parc, soit un total de 20 véhicules sur la durée du marché.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans et sera constitué de 8 lots. Le montant estimatif du marché, tous lots confondus, s'élève à 980 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ?

Mme WEINMAN.- J'ai une question de curiosité. Ce matériel embarqué concerne-t-il le matériel de justificatif de paiement ?

M. GUYEN.- Dans les lots, le paiement n'est pas mentionné. C'est exclusivement du matériel de communication.

Mme WEINMAN.- OK, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la petite histoire, vous devez savoir que le matériel de paiement et toute la billettique sont faits par deux grandes entreprises bisontines, VIX Technology (anciennement ERG) sur Témis et Parkéon sur Lafayette, parce qu'ils ont remporté l'appel d'offres. Donc, des ouvriers bisontins construisent la billettique. Je peux vous dire que le marché de billettique représente beaucoup d'argent.

M. CYPRIANI.- Je vous fais tout d'abord remarquer que nous n'avons pas relancé le débat sur le tracé du tram par respect pour l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai. D'ailleurs, personne ne l'a relancé.

M. CYPRIANI.- Si, il a tout de même été lancé par Robert et nous ne l'avons pas repris.

M. LE PRÉSIDENT.- J'approuve d'ailleurs les propos de Robert.

M. CYPRIANI.- Je m'en doute, mais je les désapprouve. Ne relançons pas le débat. J'interviens sur les équipements embarqués qu'il est prévu d'installer. Certains ne nous dérangent pas, d'autres nous dérangent. Ce rapport nous invite à généraliser l'utilisation des caméras dans les bus. On en avait déjà parlé il y a plusieurs années, lorsqu'elles avaient été installées. On nous avait dit qu'elles ne l'étaient que sur les bus de nuit. En fait, on s'est aperçu que les bus de nuit circulant également le jour, il y en avait aussi dans la journée. Je ne sais toujours pas si les caméras fonctionnent de jour ou non. Maintenant, je vois qu'il est question d'en mettre tout le temps et partout. Je sais que cette position n'est pas très populaire. Cependant, ce n'est pas parce que l'on est dans une assemblée où nous sommes minoritaires que nous n'avons pas le droit d'exprimer notre point de vue. Sur ces caméras, je sais bien que cela peut être utile dans certains cas. Il est vrai que la nuit, on ne peut pas forcément payer des contrôleurs pour accompagner tous les bus. On peut faire des exceptions, mais par contre, les mettre 24 h/24 dans tous les bus, je trouve que l'on pousse le bouchon un peu loin. Si vous voulez, on est dans la pente habituelle, on voit aussi cela dans tous les équipements de vidéoprotection ou de vidéosurveillance que l'on veut mettre. On commence petit et finalement, on se dit que cela n'a pas tant d'effet que cela, on va en mettre partout. On se dit que plus on en met, plus ce sera efficace. J'aimerais bien qu'un jour, on ait un bilan sérieux de l'impact de ces caméras sur ce que l'on veut éviter, donc sur la délinquance ou les incivilités. Pour le moment, nous n'avons pas eu ce bilan.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une position connue et tout à fait respectable. Je respecte parfaitement cela. Je peux dire que ce n'est pas une demande des élus, mais de la population. C'est également une demande des chauffeurs de bus, parce qu'ils se sentent en difficulté. Quant à l'efficacité, je vais te donner le dernier exemple en date.

M. CYPRIANI.- Ce n'est pas en termes d'exemples, mais je voudrais un bilan global. On a toujours des exemples et des contre-exemples.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut rappeler que c'est de la vidéoprotection, c'est-à-dire que des boîtes enregistrent sur des bandes. Ce n'est pas automatiquement visualisé. En revanche, c'est visualisé par un officier de police judiciaire en cas de demande. On fait une demande au procureur qui dit : « oui, vous pouvez regarder ce qu'il se passe ». Ce n'est donc pas « Big Brother ». Par contre, lorsqu'à 7 h du matin, 3 délinquants agressent un chauffeur de bus à Fontaine-Argent, qu'ils le matraquent, qu'ils lui volent sa sacoche et que moins de 2 h après, on a pu, grâce à ces caméras, identifier et appréhender ces personnes, c'est-à-dire ne plus mettre en danger nos personnels sur cette ligne, je pense que globalement, on peut difficilement être contre. Ce n'est pas un système qui va surveiller en permanence tout ce qu'il se passe dans les bus. Ce n'est pas relié par Wi-Fi, ce n'est pas cela. C'est uniquement en cas de danger. C'est la même chose pour les stations. Ce n'est pas une demande des élus, mais de la population. Ce bus va circuler de 5h à 1h.

M. CYPRIANI.- On est donc plus dans l'équipement du soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que tu saches que le tramway aussi est équipé de caméras. On est d'accord sur beaucoup de choses, mais on est en désaccord là-dessus. J'affirme et j'assume le fait que dans le tram, s'il y a des agressions, en respectant toutes les règles et lois de la République, parce qu'un officier de police judiciaire en aura le droit, on pourra protéger les personnes et nos employés. Lorsque le chauffeur a été agressé, il y a eu un droit de retrait et toute la journée, il n'y a pas eu de bus. Le matin, lorsque les chauffeurs vont prendre leur bus ou leur tramway, s'ils y vont la peur au ventre, ce ne sont pas les meilleures conditions pour travailler.

M. CYPRIANI.- Oui, mais les caméras n'ont pas empêché l'agression.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf que les caméras ont permis de retrouver les auteurs. On ne va pas faire un débat sur la vidéoprotection, mais je peux vous dire que les premières caméras installées sur Planoise font chuter considérablement le nombre d'agressions. On n'est pas d'accord là-dessus, on ne va pas faire un débat sur ce sujet.

Mme JEANNIN.- Monsieur CYPRIANI n'a pas dû recevoir la lettre du 16 septembre dernier de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves qui est arrivée dans nos boîtes mails.

M. LE PRÉSIDENT.- Que disent-ils ?

Mme JEANNIN.- Ils vous interpellent sur les problèmes de sécurité dans les bus et ils demandent pourquoi les chauffeurs de bus ont tous fait grève le jour de la rentrée des classes. Votre réponse est arrivée sur nos boîtes mails juste avant 18 h.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous parlez de la lettre de la FCPE, n'est-ce pas ?

Mme JEANNIN.- Oui, ils l'ont envoyée à tous les délégués communautaires. C'est qu'il y a bien un problème de sécurité dans les bus.

M. LE PRÉSIDENT.- Les bus ne sont pas non plus « insécures », mais il y a un problème. On se doit de protéger les passagers dans les bus, entre autres les enfants. C'est sûr.

M. TAILLARD.- Je voulais simplement illustrer une situation très simple. Depuis 2 ans, peut-être que vous le savez, l'Association des Maires du Doubs m'a confié le soin de vous représenter à la Commission Départementale de Vidéoprotection, là où sont analysés tous les dossiers avant que le Préfet prononce son arrêté. C'est assez surprenant. Il y a énormément de demandes de caméras de vidéoprotection pour protéger des commissariats, des gendarmeries ou autres. Sur la commune d'Avanne-Aveney, lorsque le supermarché s'est installé, ils ont installé 25 caméras, ce qui a surpris beaucoup de monde. Il y a 8 mois, il y a eu un braquage. Aujourd'hui 3 des 4 personnes ont été appréhendées grâce aux images collectées sur l'équipement privé du magasin. Le premier coup de téléphone que j'ai reçu ce mercredi matin concernait le braquage du restaurant en face de la Mairie. La première demande des gendarmes est : « *nous souhaitons accéder aux enregistrements faits sur les 11 caméras des locaux publics de la commune d'Avanne-Aveney pour pouvoir mener notre enquête, parce que nous n'avons pas d'autres informations* ». J'espère que cela donnera des résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GIRERD.- Je mets cela sur le même plan que lorsqu'on a décidé de mettre des caméras dans les déchetteries au niveau du SYBERT pour protéger les déchets. Je considère que dans les bus, de la même façon, les chauffeurs de bus méritent d'avoir cette protection. Je trouve cela normal et cela va dans le sens de la sécurité publique. Je vous soutiens sur ce plan.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas relancer un débat sur la vidéoprotection. Benoît, je te laisse la parole, mais tu fais court.

M. CYPRIANI.- J'ai voulu faire court en ne parlant que des caméras dans les bus. Je n'ai pas voulu parler de l'ensemble de la problématique de la vidéosurveillance. On fait très bien la différence entre la surveillance de bâtiments particulièrement fragiles ou vulnérables et la surveillance en milieu ouvert, dans les rues, etc. Pour nous, protéger un bâtiment ou surveiller une rue n'est pas la même chose. Le bus est à la fois sur l'espace public et sur l'espace privé et c'est là où il peut y avoir débat. Ce sont deux points différents. Lorsque Jean-Pierre parle de son commerce, nous n'avons rien contre le fait de mettre des caméras pour protéger un commerce. C'est sûr que c'est efficace. En revanche, on est contre le fait de mettre des caméras partout sur la voie publique. C'est complètement différent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que l'on arrête là. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions.

Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Bus-Car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon

M. GUYEN.- Une convention a été signée le 12 octobre 2010 entre la CAGB, le Conseil Général et Monts Jura Autocars afin de mettre en place une tarification intermodale « bus-car » pour les lignes départementales Mobidoubs entre Besançon et Pontarlier. La convention prévoit la vente d'un abonnement combiné Monts Jura Autocars à un abonnement « Sésame » Ginko, déduction faite d'une compensation financière de 15 € répartie entre l'opérateur de transports, la CAGB et le Conseil Général du Doubs. Du fait de l'évolution du contrat de DSP du réseau Ginko, Monts Jura Autocars ne perçoit plus la totalité des sommes dues au titre de la vente des pass « bus-car » Mobidoubs sur le réseau Ginko. Il convient donc de passer un avenant afin de clarifier les modalités de versement. Le périmètre des points de distribution des abonnements mensuels « bus-car » est élargi afin d'en améliorer la couverture commerciale (article 3.3). Sur la base d'un état des ventes trimestriel fourni par Monts Jura Autocars à la CAGB et au Conseil Général du Doubs, la société Monts Jura Autocars percevra les compensations financières afférentes en début du trimestre suivant, après réception de la facture récapitulant les ventes des titres intermodaux de l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.3 - Rapport d'activité 2012 de la délégation de service public des lignes urbaines du Grand Besançon

M. GUYEN.- Comme le prévoient les dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales, le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante une synthèse du rapport d'activité de l'année passée. Vous sont rappelés dans votre rapport les services délégués. LA DSP a démarré le 1^{er} janvier 2011 et s'achèvera le 31 décembre 2017. Nous avons fait une synthèse des 1 000 pages du rapport d'activité. Je vais moi-même vous faire une synthèse de la synthèse.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport, je vous propose de vous présenter ce rapport synthétisé. Tout d'abord, est évoquée une entreprise tournée vers le tramway. Concernant les rames de tramway, il y a eu une forte mobilisation du personnel en grand nombre pour une collaboration efficace sur la conception et l'aménagement des cabines de conduite et des échanges complexes et fructueux pour intégrer des équipements embarqués et pour repérer des validations mécaniques. Nous avons fait un travail quotidien sur la voie et la mise au point des interfaces entre différents systèmes (système de signalisation temporaire et la signalisation ferroviaire voie unique, les priorités de bus aux carrefours dans le corridor du tramway). De plus, le centre de maintenance des Hauts-de-Chazal a fait l'objet d'une étude de détail de fonctionnement et d'aménagement afin de sécuriser et de faciliter le travail des équipes. Une équipe technologique nouvelle est renforcée pour préparer la mise en service. Il y a eu des évolutions techniques et technologiques pour tous les réseaux, des améliorations technologiques pour les bus, l'évolution des outils à la fois interne et au service des clients.

Concernant les données sociales de 2012, l'effectif moyen de l'entreprise est de 480 équivalents temps plein, soit en légère progression par rapport à l'année 2011. Les femmes représentent 18,35 % des effectifs. Aujourd'hui, l'entreprise a entrepris une démarche de féminisation des personnels. De plus, le nombre de travailleurs handicapés est passé de 7 à 10. Je rappelle pour mémoire que nous avons environ 380 conducteurs et que les personnes handicapées sont principalement employées dans les services administratifs. L'absentéisme se dégrade. Dans le prochain rapport d'activité, nous aurons une analyse plus fine, notamment sur les accidents du travail.

Le réseau s'adapte également aux contraintes. En septembre 2012, il y a eu une réorganisation liée à la diminution de la vitesse commerciale (16,5 km/h actuellement) et aux déviations mises en place. On a vu une adaptation aux besoins et aux travaux dans la Ville, notamment pour informer les usagers. Ginko s'est rapproché de ses clients par le nouveau site Internet, par une nouvelle charte graphique, notamment sur les horaires et le guide générique. Il s'agit de comprendre les clients pour répondre à leurs attentes en faisant des tables rondes et en tirant des enseignements des réclamations. Pour tous ceux qui ont pu la voir, il y a une nouvelle boutique Ginko.

La fréquentation est en baisse de 6 %. Cette baisse touche toutes les lignes. Elle est notamment due aux travaux. Le montant des produits d'exploitation progresse de 2,5 % par rapport à 2011 du fait de la hausse des tarifs de 2012. La part de la contribution du Grand Besançon dans les produits est de 67,8 %, contre 69,3 % en 2011. Concernant les charges d'exploitation, en 2012, les dépenses augmentent de 4,7 %. Elles se répartissent de la façon suivante :

- les dépenses en personnel ont progressé de 3,3 %, dont 2,1 % de valeur de point ;
- l'énergie, répartie entre le gasoil et le GNV, s'élève en 2012 à 2,854 M€, soit + 4 %. Vous avez la progression du gasoil et du GNV.

Dans les résultats, le déficit de Besançon Mobilités s'élève à 2,060 M€ en 2012. Cette situation découle à la fois d'un dépassement significatif sur les dépenses, dont essentiellement les coûts de personnel, et du retrait des recettes par rapport aux recettes contractuelles prévisionnelles. Les défis de demain sont notamment :

- accompagner l'entreprise dans ses mutations organisationnelles ;
- veiller à la bonne adéquation des compétences et des besoins afin de garantir la pleine réussite de la mise en service du tramway.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans ce rapport d'activité, on voit effectivement que la baisse de la fréquentation, donc le déficit de Besançon Mobilités, est liée d'une part à l'augmentation des dépenses, entre autres en matière de personnel et d'énergie, et d'autre part au tramway, ce que l'on pouvait prévoir, mais qui est important. J'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement le Président de Transdev pour évoquer l'ensemble de ces sujets. Nous avons donc tout intérêt à ce que le tramway se mette vite en place et que nous ayons des réseaux adaptés et performants pour que l'ensemble de l'Agglomération profite de l'effet du tramway.

M. CONTOZ.- J'ai pris connaissance du document global avec intérêt. On n'a pas l'habitude de se plonger là-dedans sous cet angle. Pour moi, il est riche d'enseignements, mais il est surtout riche d'interrogations. Il y en a notamment sur les taxes. Très concrètement, notre prestataire dit : « *en septembre, les abonnements Diabolos mensuels et annuels ont subi une forte revalorisation* ». Il dit que cela a entraîné une chute du nombre d'abonnements de 3 %. Parallèlement, il dit : « *les recettes ont continué à progresser en passant de 8,159 M€ à 8,899 M€* ». Or on nous a expliqué que cela avait baissé. Concernant le tarif Diabolo, il est indispensable que j'y revienne. Il a augmenté de 65 % en 2012. Comme une majorité de conseillers communautaires, j'avais voté ici cette augmentation, sans doute un peu trop vite, voire bêtement. À mon avis, nous n'avions pas tous les éléments.

Depuis, du côté du Plateau, tant du côté des familles que d'une majorité d'élus (9 communes sur 10), nous avons formulé des revendications et des propositions pour deux raisons d'iniquité. Premièrement, il y a une iniquité d'usage du titre de transport Diabolo. On nous a dit, dans d'autres lieux, que c'était le cas de tous les titres de transport, chacun ne les utilisait pas comme son voisin. Néanmoins, on dit qu'il y a une forte iniquité d'utilisation de ce titre, par exemple, entre des élèves de classe de Terminale et des élèves de classe de 6^e ou 5^e, alors que l'on est quasiment dans le domaine de la dépense obligatoire. Deuxièmement, il existe une iniquité territoriale. Je ne reviens pas sur les débats, qui n'ont rien à voir, sur la gratuité au titre de ce qu'il se passe hors de notre Agglomération, mais dans notre Agglomération, il y a iniquité. En effet, des familles et des élèves de notre Agglomération vont au collège gratuitement. Je veux parler des familles des communes rattachées à des collèges hors Agglomération et il y a des familles qui payent. Donc, il y a iniquité.

Sur le Plateau, au niveau des élus dans la grande majorité (9 communes sur 10), il y a deux choses. Premièrement, on ne défend absolument pas et on n'a jamais défendu une gratuité des transports scolaires. C'est clair, on l'a dit, on l'a redit aux parents, on l'a redit en séance publique. On n'a jamais défendu cela et on ne le défendra pas. Toutefois, on dit deux choses. Tout d'abord, nous demandons un engagement que l'on a pris ici en 2012, mais cela n'apparaîtra pas de fait avant 2014 au mieux – 2 ans, c'est beaucoup – la mise en place d'une politique tarifaire modulée par barème familial. On revendique cela, pas forcément pour nos communes et je sais de quoi je parle en ce qui concerne Montfaucon, parce que ce ne sont pas les familles de Montfaucon qui bénéficieront d'un tel tarif.

Ensuite, c'est une proposition d'instaurer un « petit » Diabolo pour les collèges, peut-être en 6^e et 5^e. Comme on vous l'a dit, on n'a pas été formé là-dessus. Il nous paraît effectivement raisonnable de faire une telle proposition aux familles. Bien sûr, on a eu des réunions, notamment une récemment en présence du Président. Je le remercie d'ailleurs de nous avoir reçus avec ses Vice-Présidents. Il est clair que dans nos réunions, on part d'un postulat, on ne changera rien. À partir de ce « on ne changera rien », on nous fait des analyses, des démonstrations, qui ne sont qu'à charge contre notre proposition. Je pense très sincèrement, de même que je connais un petit peu la manière de présenter les choses, qu'il peut y avoir des analyses et démonstrations permettant d'analyser sagement, très clairement, très gentiment, notre proposition.

Je ne demande pas un débat très fort ce soir. Il est vrai que cela a été dit précédemment. Ce n'est pas parce que nous sommes minoritaires que nous n'avons pas raison. Toutefois, il est clair que comme nous sommes minoritaires, nous avons forcément tort. Je souhaite que dans ce débat, notamment au niveau de la Vice-Présidence des Transports, on soit un peu plus raisonnable, que l'on ne considère pas, comme c'est dit dans la presse, que les parents n'y comprennent rien. Les familles du Plateau ne sont pas plus idiotes que les autres, elles arrivent à comprendre. De plus, je souhaite que ce débat ne soit pas fermé. Parmi les pistes à creuser, remettons sur la table globalement, l'ensemble de la politique tarifaire. Cela permettrait d'y voir un peu plus clair, de voir s'il n'y a pas de proposition. Remettons sur la table ! Je sais que Gaby a cela en tête. Pourquoi repousser éternellement ? Voilà sur Diabolo.

Dans la lecture de ce rapport, des formes d'inquiétude apparaissent. On ne voit pas clairement, en définitive, l'état du service, du matériel et des locaux. Je dirais même que transpirent des formes d'inquiétude. Je crois qu'il faut s'emparer globalement de ce dossier. Il y a des pans entiers de ce dossier de mobilités qu'il ne faut pas laisser de côté. Je parle de la politique tarifaire, mais j'en ai d'autres en tête que je citerai à une autre occasion. Je crois que maintenant, il est temps de s'emparer complètement de ce dossier de la mobilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je confirme que la mobilité ne concerne pas uniquement le tramway, qui n'en est qu'un élément et pas l'élément essentiel. L'élément essentiel de notre mobilité est le réseau de bus, puisque certains compatriotes et concitoyens s'appliquent à dire qu'il n'y aura plus de bus lorsqu'il y aura le tramway. Or ce n'est pas cela. De plus, on a dit que le quotient familial était étudié et que l'on essaierait de le mettre en place à la rentrée 2014. On l'a dit, parce que cela ne serait que justice. Ensuite, d'autres pistes sont actuellement à étudier, il faudra regarder. Précédemment, quelqu'un disait que l'on peut se poser la question : est-ce normal que lorsque l'on habite en dehors de l'Agglo, le coût du transport soit le même que lorsque l'on habite à l'intérieur de l'Agglo, et que les entreprises payent pour le transport ? On peut se poser la question et nous devons nous la poser.

Je rappelle que si cela a été mis en place aussi, c'est parce que le tarif Ginko n'avait pas été augmenté depuis de longues années, ce qui a certainement été une grave erreur. Il ne faut jamais ne pas augmenter régulièrement, parce qu'ensuite, on se retrouve dans une situation comme celle-là. Si on n'augmentait pas ce tarif, qui reste encore bien moins cher que la moyenne nationale des tarifs, même en étant augmenté, on aurait dû certainement taper sur les abonnements étudiants et autres avec le même type de résultat. Là non plus il n'y a pas de génération spontanée des euros.

M. BAULIEU.- Je vais ajouter quelques éléments sans refaire tout le débat, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Je voudrais commencer par la fin des propos de Pierre sur le contenu général du rapport, le représentant délégué étant présent. Il m'arrive en d'autres lieux de lui en faire la remarque, mais au-delà des éléments qu'il doit produire, il l'établit aussi comme il le sent. S'agissant notamment de l'état du parc ou du matériel, un certain nombre de choses sont très précises. J'ai eu l'occasion de souligner que nous aurions aussi aimé trouver quelques échos au fait que sur le rapport précédent, certaines choses avaient été dites et depuis, des initiatives ont été prises. Nos services, ainsi que des élus de l'Agglomération se sont rendus sur place. Des orientations ont été prises et des décisions se prennent dans le sens souhaité. Tout cela pour dire que l'on trouve des choses dans le rapport, mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit du rapport du délégué et non du nôtre. Il ne nous est pas interdit d'avoir un avis sur le contenu ou sur le ton utilisé. Voilà pour la fin de l'intervention de Pierre.

Concernant les questions de tarification, si Jean-Claude était là, il reprendrait l'historique, mais je ne vais pas le faire. Il faut néanmoins ne pas totalement le perdre de vue, et ne pas perdre de vue non plus notre postulat dans cette affaire : à travers tout titre de transport, on donne accès à l'ensemble du réseau de transport, y compris aux jeunes, aux plus jeunes, considérant qu'il y avait là un moyen pédagogique non négligeable. Compte tenu de ce que nous souhaitons faire, nous avons une forme d'intérêt à ce que les plus jeunes générations soient familiarisées le plus possible au réseau de transport en commun. Ce titre Diabolo le rend particulier, parce qu'il n'est pas seulement un titre scolaire, mais un titre d'accès général à l'ensemble du réseau de transport intermodal de notre Agglomération.

Si on essaie de resserrer les choses, oui au fait que nous devrions avoir une réflexion sur l'échelle tarifaire. Je le pense et je ne suis pas le seul, on peut le dire. Oui à la réflexion qui est en cours, voire un peu plus que cela en termes d'études sur d'autres bases de tarification en modulant sur la base de critères sociaux (de revenus). Pour faire court, j'énonce et je relève les observations qui nous ont été faites. Nous savons d'expérience, pour avoir échangé avec les intéressés, qu'instantanément, parce qu'ils connaissent bien leur carte des revenus de l'Agglomération, leur réaction a été assez spontanée pour dire que cela ne les intéressait pas. Lorsque nous faisons de la modulation, bien évidemment, certains paieront moins à condition que d'autres paient plus. On sait, par expérience, que dans la carte de l'Agglomération, en général, les familles de la périphérie en moyenne, paieront plutôt plus que moins. On sait que sur les quartiers dont on a parlé, nous aurons l'effet baissier du tarif.

Politiquement, sommes-nous décidés à porter cela ? Cela fait partie des débats que nous devons avoir, ou peut-être, les circonstances de calendrier étant ce qu'elles sont, davantage ceux qui seront aux affaires ensuite. Après, la question d'un « petit » Diabolo a été posée, je rentre directement sur ce sujet. Cela permettra de faire un parallèle avec d'autres problèmes, d'autres données de tarification. Partons du principe que Diabolo concerne les élèves, en gros, de la 6^e à la Terminale, donc de 11 à 18 ans. Ce tarif est identique. Indéniablement, quand les parents nous le disent, ils le disent au Plateau, mais on peut le dire partout : ce n'est pas une spécificité du Plateau. Les enfants de 6^e doivent vraisemblablement faire une utilisation modérée du titre de transport Diabolo en dehors des allers-retours scolaires. Plus ils avancent en âge, par contre, plus le mouvement s'inverse. Je veux dire par là que sur une promotion donnée d'individus, il y a la période de sous-utilisation et la période de surutilisation. Si on fait une position médiane, j'affiche la position, je fais un postulat de recette égale. À partir de là, il y a des extrêmes.

Notre position aujourd'hui est de dire qu'à un moment, on peut avoir le sentiment que l'on paye un peu plus que ce qu'on l'utilise, sans perdre de vue qu'à un autre moment, on sera plutôt dans la situation inverse. Faut-il saucissonner ? Si on fait le « petit » Diabolo, il faudra faire le « grand » Diabolo. Il faudra équilibrer cela et cela peut être une transition par rapport au tarif universitaire, parce que là, on a un vrai saut dans nos tarifs entre le Diabolo et le titre universitaire. Donc, il faut saucissonner. Est-ce si facile de gestion que cela ? Sans doute pas. On pourrait partir du principe selon lequel, de toute manière, un enfant va franchir l'ensemble des stades. Finalement, c'est une manière de lisser la dépense. Est-ce à cela que nous devons rester attachés, ou faut-il saucissonner ? Voilà des éléments du débat.

Néanmoins, ce n'était pas une tranche d'humour lorsque Jean-Claude a attiré notre attention l'autre jour sur le fait que le pendant de cela, c'est, par exemple, sur une autre tarification, comme la carte « Or ». C'est par rapport à ce tarif qu'il m'est arrivé de dire depuis longtemps, et avec d'autres, qu'il y avait une énorme diversité dans ce public quant aux revenus et on applique un système uniforme. Donc, on a déjà indiqué à plusieurs reprises qu'il y aurait matière à travailler sur une modulation en fonction des ressources, avec une application du quotient.

De la même manière que pour les jeunes, on a une progression de l'utilisation potentielle du transport. Il n'est pas abusif - hélas pour nous tous - de dire que de 60 à 90 ans, et davantage, on a une probabilité de régression. Faudra-t-il aussi, sur ces tarifs « aînés » considérer qu'entre 60 et 65 ans, le tarif est le plus élevé, et qu'ensuite, il va décroître jusqu'aux centenaires et au-delà ? Tout cela n'est pas détaché de la réalité. Aurons-nous la volonté politique de l'intégrer dans notre tarification ? J'attire votre attention sur le fait que notre tarification n'est déjà pas si simple de lecture et que l'on pourrait être amené à sophistiquer encore davantage. Acceptons d'entendre tout cela, comme nous avons entendu, lorsque nous avons parlé de modulation sur les revenus, que les mêmes s'empressaient de dire que cela ne les intéressait pas. On avait bien compris qu'ils avaient saisi qu'ils seraient dans les tranches haussières, mais on ne les montre pas du doigt.

Voilà quelques-uns des termes du débat. Je ne pense pas que le Président va dire que le débat est clos, mais intégrons tous ces éléments et d'autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rajoute même à ce que tu dis que le fait de l'appartenance ou non à l'Agglomération doit peut-être être envisagée aussi.

M. BAULIEU.- Examinons-le. Il faut simplement nous dire là-dessus que dans l'état actuel des choses, sur le plan de l'équité, pour reprendre un terme utilisé, ce ne serait pas aberrant que l'on y pense. Néanmoins, ne recherchons pas là une solution économique. Dans l'état actuel des choses, cela ne serait pas significatif. Il y a un point sur lequel Pierre n'est pas revenu ce soir et c'est un sujet sur lequel il faut également travailler. Pierre attire régulièrement notre attention sur un usage qu'il qualifie d'abusif - même si l'on n'est pas loin de penser comme lui, je vais être modéré dans mes propos - de quelques usagers du transport à la demande. Nous avons réduit assez substantiellement le nombre de lignes permanentes sur la périphérie, qui sont restées des lignes à la demande. Il suffit, la veille, à 18 h, de passer commande et un taxi fait le service. Sur notre territoire, quelques personnes l'utilisent systématiquement et ne sont pas parmi les plus pauvres de nos collectivités. Donc, cela heurte un peu, ce que nous comprenons fort bien. Seulement, on ne peut pas dire d'emblée : « *rejetons la formule* ». Après, il faut voir. Sur le cas d'espèce, il est indiqué qu'il y avait peut-être 2 bus à 10 minutes d'intervalle. Il est peut-être simple de prendre une décision, mais je n'ai pas tous les éléments et je n'ai pas compétence à prendre ce genre de décision dans mon coin. Regardons chaque cas et voyons comment on peut faire évoluer. J'entends fort bien cette interpellation, je n'ai pas à la rejeter, mais trouvons la solution qui ne prive pas, dans le même temps, les autres usagers du service. C'est une conclusion que l'on doit commencer à pouvoir tirer de notre évolution sur le transport à la demande. Cela s'assimile peut-être, en dehors des « petits malins », à une suppression du transport, parce qu'il n'y a vraiment plus guère d'utilisation, si j'en crois quelques écarts financiers que l'on commence à pouvoir mesurer maintenant. Il faut également ajouter cette question que je ne voulais pas passer sous silence, Pierre nous ayant déjà interpellés plusieurs fois là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais redire au service Transports que l'on avait dit que l'on regarderait ce dernier cas évoqué par Gabriel. Il faut que vous nous en reparliez.

M. RUTKOWSKI.- J'adhère totalement à la réflexion de Pierre. Dans notre secteur, nous avons également cette problématique avec le collège de Châtillon-le-Duc, puisque sur Auxon-Dessus, le bus ramasse des enfants d'Auxon-Dessus et va ensuite à Geneuille pour ramasser les collégiens du village d'à côté, qui profitent du même service Diabolo, mais pour qui le titre est gratuit. Donc, dans le même bus, vous avez des élèves qui payent et des élèves qui ne payent pas. Il est difficile de faire comprendre cela aux familles, même si on peut adhérer et que l'on sait que la gratuité ne devrait pas exister, puisque l'on devrait payer un petit quelque chose. Que ce titre soit, tout de même, comme l'a dit Pierre, peut-être en fonction de. En effet, des enfants de 11 ans ne vont pas prendre le bus pour aller en centre-ville, on a déjà débattu là-dessus. J'adhère à la remarque de Pierre.

M. LE PRÉSIDENT.- On est tous d'accord là-dessus. Il faudrait accepter que si l'on ne fait pas payer à certains, on le fait payer à d'autres. Je me rappelle très bien des débats. Lorsque nous avons cela, il avait également été évoqué d'autres possibilités, notamment celle de laisser ce tarif comme il est et d'augmenter le tarif pour les lycéens. Il faut savoir que si ce « petit » Diabolo était mis en place, il ne faudrait pas oublier de parler du « grand » Diabolo. Il n'y a pas de miracle. Vous avez vu le montant du Budget Transports. Ce que met l'Agglomération dedans représente le tiers de nos ressources : sur 33 M€ de fiscalité nette qu'il nous reste, plus d'un tiers va aux transports. On devra respecter cet équilibre. Donc, il faudra accepter de mettre à l'un ce que l'on retirera à l'autre, c'est-à-dire augmenter les tarifs des lycéens, par exemple. Ce sera un choix politique. Je pense que pour l'instant, le mieux est que les prochaines équipes travaillent là-dessus. On a dit qu'il fallait étudier, entre autres, le tarif par rapport au revenu. C'est un souci de justice.

Celui qui est collégien sera lycéen demain et pour les personnes âgées, c'est pareil. Il faut laisser une forme de lissage. Ce rapport montre que l'Agglomération ne s'en met pas « dans les poches », contrairement à ce que l'on peut dire. On a eu l'impression que l'Agglomération avait pris de l'argent et ne l'avait pas utilisé. Non ! D'ailleurs, je rappelle que désormais, sur les 95 départements français, seuls 25 ou 26 actuellement font leurs transports totalement gratuits.

M. BAULIEU.- Le « totalement » est souvent abusif.

M. LE PRÉSIDENT.- En plus ! Un certain nombre de départements sont en train de revenir là-dessus pour des raisons financières. Il faut également dire qu'il y a une évolution considérable et qui coûte beaucoup d'argent. Je veux parler du transport pour les personnes en situation de handicap. Lorsque l'on a démarré il y a quelques années, il y en avait peut-être moins d'une centaine. Aujourd'hui, presque 700 personnes utilisent régulièrement le système Ginko Access. On rentre tout cela dans le budget et tout cela est réparti. J'entends ce que vous dites concernant le « petit » Diabolo. Ce n'est pas faux en soi, mais après, comment fait-on ? Est-on d'accord pour mettre en place le « grand » Diabolo ?

Mme TISSIER.- Sur le rapport, deux choses ont attiré mon attention. La première concerne la vétusté des bus et l'implication que cela peut avoir financièrement (réparation). Cela va demander à être travaillé. La deuxième concerne le paragraphe sur le développement durable comme axe majeur. Je trouve qu'il est faiblement développé au regard de ce qui avait été donné au départ. J'ai le rapport du 15 septembre de la Commission n°02 dont je fais partie. Il était dit qu'ils s'engageaient à faire baisser notamment les consommations de gasoil en investissant dans la formation des conducteurs à l'écoconduite avec, pour objectif, une diminution progressive sur la durée de la convention de 8 %. Il y avait donc un engagement chiffré. L'objectif de diminution des consommations d'électricité pour l'éclairage est de 20 %. Ils s'engageaient aussi à diminuer les consommations d'eau et améliorer le recyclage des déchets. Seul cet aspect sur les déchets est pris en compte dans le rapport. Cela ne veut pas dire que le reste n'est pas fait, mais il serait intéressant que l'on ait les chiffres.

M. GUYEN.- En ce qui concerne cette partie du rapport, l'entreprise a engagé ces réflexions sur l'environnement. Concernant les bus, aujourd'hui, un renouvellement de 5 bus doit arriver en fin d'année et on a lancé des consultations pour le renouvellement d'une vingtaine de bus pour l'année 2014.

M. BAULIEU.- Sur ce point précis, vous pouvez vous reporter au PPIF. Nous avons inscrit en dur un renouvellement régulier de bus. Une partie de la flotte atteint un âge respectable. Vous avez également à l'esprit le fait qu'une trentaine de véhicules seront mis aux rebus au moment de la mise en œuvre du tram. Donc, on va franchir une étape assez importante de rajeunissement de la flotte. Certes, on ne sera pas encore dans la situation rêvée et idéale, mais nous serons dans une situation que l'on peut qualifier de « correcte ». S'agissant de l'entretien, c'est dit dans le rapport. On traverse actuellement une période par rapport au pilotage économe. Reconnaissons que sur le plan de la maintenance des matériels et du pilotage économe, nous traversons une période pas tout à fait adaptée, compte tenu des travaux que nous connaissons sur de nombreuses voies. Sur le pilotage et la conduite, on sait qu'un gisement d'économies passe effectivement par la formation. Nous pouvons d'ailleurs faire des stages tous autant que nous sommes, pour conduire différemment nos voitures. C'est particulièrement vrai pour les bus. Veillons à lancer cela dans un contexte approprié.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, ce n'est pas évident.

M. GIRERD.- Concernant le rapport lui-même du délégataire, j'avais évoqué il y a 2 ans que ce rapport était purement économique. Là, j'ai constaté avec plaisir que les aspects environnementaux et sociaux y ont été indiqués. Il y a donc un progrès là-dessus qu'il faut noter. En revanche, et je vais être plus bref que prévu, parce que Pierre CONTOZ a déjà évoqué un certain nombre de points que je voulais évoquer, indépendamment de la baisse du nombre de voyages de 6 %, soit 1,2 M de voyages entre 2011 et 2012, il y a une augmentation des recettes, surtout due à une augmentation des tarifs. Elle aurait dû être beaucoup plus importante si le nombre de voyages avait été constant. Le résultat brut de 2 M€ en déficit en 2012 fait suite à un résultat brut de 1,3 M€ en 2011.

J'ai surtout des questions à vous poser et non des affirmations. En page 60, le délégataire évoque un parc vieillissant, avec un âge moyen de 11,28 ans et un âge maximum de 21,58 ans. Le délégataire indique que certains véhicules ne circulent plus, leur état de dégradation avancée ne permettant plus de les remettre en fonctionnement nominal sans la réalisation de travaux longs et financièrement disproportionnés. Vous avez répondu à ces interrogations en partie, mais je crois qu'il est important de l'indiquer, puisque c'est une remontée du délégataire.

Ensuite, je me pose des questions par rapport à ces problèmes de déficit. Va-t-il y avoir une augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation ? Va-t-il y avoir une augmentation des recettes commerciales, donc du prix du billet ? C'est un peu toute la politique tarifaire que vous évoquez, mais je préfère explicitement demander. Quelles vont être vos propositions de tarification pour la suite ? J'ai voulu être rapide, parce que certains points avaient déjà été évoqués par mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, le délégataire nous dit qu'il fait du déficit. On va regarder. Je voudrais rappeler que le délégataire s'est engagé. Les chiffres de la DSP que j'ai présentés ici ne sont pas les chiffres de Gabriel BAULIEU ou les chiffres de Jean-Louis FOUSSERET, mais ceux de Besançon Mobilités, du groupe Transdev. J'ai dit très clairement aux représentants de cette société qu'ils devaient respecter le contrat qu'ils avaient signé. S'ils se sont trompés, peut-être est-ce de leur responsabilité. De toute façon, le matériel tel qu'il a été analysé ne s'est pas dégradé brutalement. Les conditions difficiles de circulation étaient largement prévues. Ce n'est pas une découverte. Ce groupe n'a pas répondu à la DSP en ne sachant pas que l'on allait faire un tramway. Donc, maintenant, on va regarder comment les choses se passeront lorsque le tramway sera en circulation. Pour moi, pour l'instant, c'est le contrat et rien que le contrat. Les choses sont claires. Il y a des clauses de révision concernant le carburant et autres que l'on appliquera. Nous ferons tout ce qui est dans le contrat actuel ; je ne vois pas de raison pour laquelle on ne ferait pas le reste. Lorsque l'on a changé de délégataire, on s'est aperçu que pendant des années, on avait le sentiment que les gens le vivaient plutôt bien. Ils ne sont pas venus nous demander d'argent quand il y en avait trop. Là, ma position est très claire : il faut respecter le contrat.

M. BAULIEU.- C'est une donnée de base. C'est forcément plus la loi des parties que les clauses contractuelles. Après, sur la question de la contribution forfaitaire ou de la subvention d'équilibre si on parle non plus de la DSP, mais du Budget annexe Transports et des tarifs, tout cela est lié à l'ensemble des évolutions. La clé de l'évolution de nos relations financières avec le délégataire concerne les clés du contrat, y compris sur les modalités d'application de certains indicateurs, par exemple lorsqu'il y a évolution des tarifs de l'énergie. Là, les choses s'appliquent. On vient de traverser une période plus favorable que celle de 2011 et je ne vous donne pas une information particulière. Il semble que cela frémisse à nouveau et que les choses semblent aller très rapidement.

Le Président a rappelé précédemment ce qu'était notre engagement financier auprès du transport en général : le tiers de nos recettes fiscales nettes. Cela signifie que ces recettes ne vont pas sur autre chose, sur d'autres politiques et nous ne manquons pas d'idée. Tout à l'heure, on nous a parlé d'une compétence arrivant en matière de rénovation urbaine. J'imagine que vous avez bien compris ce que cela voulait dire en matière d'enjeu financier. Cela s'ajoute à ce que l'on a mis en route, en quelque sorte, avec le Plan Climat Énergie, l'habitat et le logement. Quand je dis cela, je ne suis pas en train d'accabler toujours le même collègue, mais c'est lui qui porte ces dossiers.

Quand on voit l'ampleur des politiques à conduire, il faut être raisonnable et maîtriser les choses, dont celles dont nous avons la charge. Si nous ne sommes pas extrêmement attentifs sur le transport, on sait que l'on peut y engouffrer de nombreux millions. Donc, nous sommes extrêmement attentifs. Je vais simplement redire ici ce que vous m'avez entendu dire à plusieurs reprises. En matière de transport, notre responsabilité est de voir quel niveau de services et selon quelle modalité on les apporte. Il ne faut pas non plus que ce soit un sujet tabou. Ce sujet est celui de la contribution sur le budget, c'est-à-dire la fiscalité, la contribution de l'ensemble et des entreprises et des habitants contribuables et celle de l'utilisateur. Penser que l'on peut agir sur un seul n'est sans doute pas très réaliste. Voilà les données que nous avons et les leviers sur lesquels nous aurons à agir. Ne perdez pas de vue – je viens de parler de la subvention et de la contribution des usagers – que la recette du système de transport concerne d'abord les Versements Transports. Vous avez vu précédemment qu'elle évoluait, ce qui nous pose des problèmes sur l'exploitation. Là, on n'a pas les marges dont on parlait en investissement.

C'est une préoccupation et un levier sur lequel il n'y a pas à agir. Il y a un taux et il est appliqué. Point. On ne va pas dire que l'on va modifier le taux. L'essentiel du financement est un système verrouillé par le Versement Transport. S'il y a des aléas importants, il faut précisément les solutionner sur une partie du budget plus que proportionnellement, soit sur la subvention fiscale, soit sur l'utilisateur. Donc, cela ne sera jamais simple. Intégrons-le aussi dans nos réflexions.

M. HUOT.- Je voudrais juste revenir sur la comparaison faite dans la modulation possible entre les tarifs seniors et les tarifs Diabolo. Il me semble qu'une des différences, c'est que le tarif Diabolo, pour les collégiens a un caractère obligatoire pour les parents, pour que les gens se déplacent. Ils sont donc bien obligés de prendre le Diabolo, ils ne vont pas emmener leurs enfants au collège tous les jours. Cela veut dire que l'achat d'un Diabolo pour se rendre au collège a un caractère obligatoire. Après, on attire à nouveau l'attention, je crois que l'on n'ouvre pas de polémique particulière, mais il existe dans d'autres collectivités, et notamment une dans le nord du département du Doubs, des tarifications modulées pour les collégiens. Je suis donc assez étonné sur le fait de ne pas essayer d'engager une réflexion.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand tu parles du nord du département, tu fais allusion à Montbéliard.

M. HUOT.- Oui, et cela existe.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut aussi regarder quelle est la qualité du service rendu. Je crois savoir que dans le nord du département, la fréquence des bus et la qualité du service rendu, en matière de fréquence des transports, ne ressemblent pas à celles que nous avons ici. À mon avis, il y a beaucoup moins d'offres. Certes, on peut regarder.

M. HUOT.- On peut au moins regarder et peut-être que dans une hypothèse de choix aux parents, il y aurait peu de migration vers un autre tarif, parce qu'à travers le tarif Diabolo, c'est vrai qu'il y a des services associés et personne ne dira le contraire. En revanche, on pourrait regretter de ne pas essayer d'ouvrir ce type de réflexion.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas laisser dire cela, Daniel. Ce type de réflexion a été ouvert l'année dernière, au mois de décembre 2012. Toute cette réflexion a été faite. Le Bureau a eu tous ces chiffres, peut-être pas l'Assemblée. Différents scénarios ont été proposés. Il ne faut pas imaginer que Jean-Claude ROY, Gabriel BAULIEU et Jean-Louis FOUSSERET ont décidé tout cela seuls. On a expliqué combien cela coûtait en plus si on faisait cela, à combien allait passer le tarif étudiant. Tout cela a été dit, cela a été ouvert. À l'époque, globalement, le Bureau avait considéré que l'on ne pouvait pas changer. Je comprends la demande que vous faites. Dans la tête d'un parent que je pourrais être, que j'ai été par le passé, je peux la comprendre. Après, es-tu prêt à aller dire aux habitants de Mamirolle : « Vous allez avoir un "petit" Diabolo, mais il va falloir payer plus cher le "grand" Diabolo » ?

Comme tu dis ensuite concernant les personnes âgées, il y a beaucoup de choses à voir. Je crois que nous devons poursuivre la réflexion. Pensez-vous que s'il y avait une recette miracle, et que l'on puisse le faire, on ne le ferait pas par opposition vis-à-vis de la demande que vous faites ? Non. Je veux bien que Jean-Claude nous ressorte un jour les chiffres proposés en début d'année. On a eu ces chiffres. Toute la réflexion n'a pas été fermée. Ces chiffres ont été donnés et on pourra les ressortir. C'était dit en Bureau.

M. BAULIEU.- On ne va pas polémiquer là-dessus, mais je demande ici au service, Président, que cette note d'études sur les tarifs distribuée au Bureau soit à nouveau diffusée à tous les membres du Bureau.

Mme JEANNIN.- Je pense que l'on ne va pas trouver ce soir, là tout de suite, la solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Si elle existait, on l'aurait trouvée, mais je suis bien obligé de répondre aux questions posées.

Mme JEANNIN.- La gestion revient au délégataire, c'est sous sa responsabilité. Je vois qu'à l'avenue de Montrapon, à 6 h 30, les grands bus qui passent sont quasiment vides. Le soir à 21 h, il n'y a personne dedans. Pourquoi ne réduit-on pas de petits volumes ?

M. LE PRÉSIDENT.- On vous a déjà expliqué cela.

Mme JEANNIN.- Oui, on m'a déjà expliqué que l'on ne pouvait pas tout changer. Quand on prend un taxi, plus on fait de kilomètres, plus on paye.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela, mais quand le bus passe à Montrapon, qu'il part de Témis, il n'y a peut-être pas grand monde dedans deux arrêts avant, mais quand il va arriver en ville, il va être plein. Dans un circuit, le bus ne fait pas un aller-retour et on en met un autre. Il y a des heures de pointe durant lesquelles il faut de la capacité. Ce sont les mêmes bus que l'on utilise pendant les périodes de temps qui permettent au moins au chauffeur de rester dans le bus. On a déjà expliqué tout cela.

En revanche, par rapport surtout aux Maires de la périphérie qui l'ont dit, à certains endroits, certains Maires avaient demandé de supprimer des bus, ce que l'on a fait. Cela a abouti au service à la demande. On s'aperçoit aujourd'hui que des gens exagèrent. Cela ne veut pas dire que le service à la demande n'est pas la bonne méthode, mais nous devons regarder ces problèmes-là. Il ne faudrait pas que quelques excès « flinguent » globalement le dispositif qui est plutôt bon, qui est de dire : « on ne met pas un bus s'il n'y a que 4 personnes dedans ». Après, dire : « il n'y a personne dans le bus qui passe devant chez moi », oui, il est vide quand il passe devant chez vous, parce que vous êtes à un arrêt du terminal, mais peut-être qu'en ville, il y aura plus de monde dedans. Aujourd'hui, on connaît bus par bus, arrêt par arrêt, le nombre de personnes qui montent et qui descendent. N'oubliez pas que le délégataire, avec 2 M€ de déficit dans son exploitation, maintiendrait des bus importants s'il n'y en avait pas besoin.

M. SANSEIGNE.- Je voulais parler de la politique des tarifs. On parle de Ginko, mais il y a aussi les étudiants. Si on regarde le tableau de la page 138, on s'aperçoit que les seuls tarifs qui augmentent concernent les familles (Ginko), les étudiants et les CMU, donc, uniquement le social, ceux qui ne gagnent pas d'argent.

M. BAULIEU.- Si on a retenu l'augmentation sur Diabolo, il faut aller jusqu'au bout dans l'analyse. C'était compte tenu de la faible part du financement du coût que cela représentait. Après, c'est toujours le même registre. Peut-être que l'on peut décider politiquement de mettre encore l'accent là-dessus, mais cela veut dire qu'à l'autre bout, il faut avoir le courage politique de dire qu'il faudrait baisser pour ceux qui ne gagnent pas d'argent. Il a résumé caricaturalement en disant que l'on augmente le tarif de ceux qui ne gagnent pas d'argent. Je pense qu'il plaide pour le sens inverse qui serait de faire payer plus et sensiblement plus, ceux qui gagnent de l'argent, si je reprends la formule pour que l'on se comprenne bien.

M. SANSEIGNE.- Pourquoi ne pas augmenter le ticket à l'unité ? Lors de la dernière augmentation, on ne l'a pas augmenté. Cela ne touche que des gens qui ne prennent pas le bus tout le temps. Là, on n'a fait qu'augmenter les tarifs pour des gens qui prennent le bus tout le temps. La politique est que l'on veut que les gens prennent le bus et là, on augmente. On a augmenté les tarifs pour les familles, les étudiants et pour ceux qui ont des abonnements.

M. LE PRÉSIDENT.- Ma position d'être obligé de vous répondre me gêne. Sur le fond, dans l'absolu, je suis d'accord avec vous. Après, il y a la réalité des choses. Le ticket à l'unité ne représente que quelques pour cent. Je ne sais pas quel pourcentage cela représente. Combien représente le ticket à l'unité sur les recettes en pourcentage, Monsieur CHAUVIN ?

M. CHAUVIN.- Cela représente 40 % des recettes et 20 % des voyages.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pensais que c'était moins que cela. N'a-t-on pas augmenté le ticket à l'unité la dernière fois ?

M. CHAUVIN.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela peut donc être une piste de réflexion. Je pensais que cela représentait moins que cela.

M. BAULIEU.- Globalement, aujourd'hui, à la louche, nous devons ressortir les chiffres. Je fais à nouveau allusion à la réunion de travail que l'on a eue il y a peu de temps.

M. SANSEIGNE.- Tous ces débats qui consistent à dire que l'on voulait augmenter le ticket à l'unité plus que les abonnements des familles ou des étudiants ont eu lieu en Commission « Voirie ».

M. BAULIEU.- Vous y reviendrez sans doute en Commission. Je regarde les spécialistes, parce qu'y compris sur l'analyse de notre budget, il faut qu'on le rende encore plus transparent, puisque le contrat de délégation fait qu'il y a compensation directe chez le délégataire de la recette à la dépense. Donc, cela n'apparaît plus de manière transparente. Il faut le faire pour que l'on ait une lecture très claire qui mette en évidence que la participation de l'utilisateur doit être autour de 23 % du financement en moyenne. Ayez aussi cela en tête. Lorsque l'on parle aujourd'hui de Diabolo, nous sommes passés de 7 % à 11 %, la moyenne étant à 23 %. Si nous voulons garder la structure du financement, il faut, chaque fois que l'on agit sur un poste, trouver l'autre qui va compenser. C'est sans doute un travail de Commission, mais nous devons avoir cela à l'esprit.

M. SANSEIGNE.- Cela dépend de la politique que l'on veut avoir. Nos jeunes, les étudiants, les élèves vont normalement prendre le bus plus tard. La société doit donc pousser ce public à prendre le bus. J'ai l'impression que les étudiants boudent le bus de plus en plus et prennent leur voiture. Allez vers l'hôpital, vous le verrez.

M. BAULIEU.- Dans l'absolu, on peut considérer que toute réflexion est ouverte. Si c'est cela, je vais simplement à nouveau répéter que ce choix devait être fait, il faut trouver par ailleurs, chez d'autres clients, la compensation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il te donne la compensation en disant qu'il faut augmenter les tickets à l'unité.

M. BAULIEU.- Oui, c'est un volet.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que l'on arrête là. Il est 22 h et nous n'avons traité que la moitié des dossiers. Il n'y a pas à voter pour ce rapport.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Économie sociale et solidaire -
Candidature Ville-CAGB pour l'expérimentation d'un dispositif d'émergence de projets économiques d'utilité sociale

M. FELT.- Vous avez à vous prononcer sur le dépôt d'une candidature conjointe de la Ville de Besançon et de la CAGB auprès de la Région Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Émergences ». Une réflexion a été lancée en interne sur le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur notre territoire. En parallèle, la Région a mis en place un appel à candidatures sur l'émergence de projets d'utilité sociale visant à mobiliser les territoires. Le dossier doit être transmis à la Région avant le 30 septembre 2014.

Le résultat attendu de cette démarche d'ensemble est :

- développer des structures et entreprises économiquement viables ;
- apporter des réponses à des enjeux territoriaux forts ;
- étudier les véhicules financiers et établir une véritable stratégie ;
- réfléchir à la mise en œuvre d'une stratégie ESS conjointe Ville/CAGB.

Voilà, Monsieur le Président.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Mme POIGNAND.- Je suis sur le paragraphe sur le portage politique. Je suis étonnée qu'il y ait 3 membres du Conseil municipal de Besançon et personne des communes périphériques, hormis le Vice-Président Jean-Pierre MARTIN. N'aurait-on pas pu panacher un peu ce pilotage politique ? Merci.

M. FELT.- Oui, mais en fait, concernant le panachage, il ne faut pas y voir une question d'homme. Je crois que ce dossier doit être porté par l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Je ne pense pas que cela soit un problème d'homme, de secteur, Ville ou Agglomération. Je crois que cette démarche est noble et nous sommes tous concernés pour la faire aboutir, me semble-t-il.

M. BAULIEU.- Y a-t-il d'autres observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Contrat de performance du Pôle Véhicule du Futur (2013-2018)

M. FELT.- Le Pôle Véhicule du Futur signera courant octobre son prochain contrat de performance pour la période 2013-2018. Sur la base des résultats obtenus par ce pôle performant, il est proposé de maintenir le soutien apporté par la CAGB à ce pôle de compétitivité, en signant ce nouveau contrat de performance. J'en rappelle le montant : 12 500 €. Je rappelle également que le Pôle Véhicule du Futur nous apporte également sa contribution dans le pôle des microtechniques à hauteur d'un montant équivalent.

M. BAULIEU.- Merci. Vous avez tous pris connaissance de ce rapport, dont Marcel FELT vient de nous donner la synthèse. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Aide au financement du projet RECAP

M. FELT.- Dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation 2, la CAGB soutient tout projet individuel porté par une entreprise. En l'occurrence, il s'agit ici du projet RECAP (Récupération d'Énergie pour Capteurs Autonomes Programmables) porté par la société bisontine Silmach. À ce titre, le financement de ce projet affecté à BPI France dans le cadre du FRI peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 20 000 €.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique -
Aide à la location du Centre d'Hébergement de données informatiques (Data Center)

M. FELT.- Vous vous souvenez qu'en 2012, on avait attribué une aide à la location au titre du FIE dans les limites de la réglementation européenne (200 000 € sur 3 ans). Nous avons effectué un premier versement de 90 000 €. L'objet de ce rapport est de verser le solde, soit 110 000 €, à la société Néoclyde.

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'Aéroport Dole Jura
pour les exercices 2012/2013

M. FELT.- Vous savez que l'Aéroport de Dole Jura a engagé un programme ambitieux de développement visant à renforcer et à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires. Il s'agit, pour notre Communauté d'Agglomération, d'apporter une contribution au développement de cette offre complémentaire. Cette contribution est proposée à hauteur de 50 000 €, dont 25 000 € d'un rattrapage de l'année 2012 et 25 000 € pour l'année 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme MOUNTASSIR.- Par rapport à ce rapport, ma remarque concerne quelques éléments. Au niveau des subventions, on constate que l'Aéroport de Dole Tavaux dépend essentiellement des fonds publics pour son développement, que les billets sont subventionnés entre 15 et 20 € par siège, que l'État et les collectivités ont beaucoup investi dans les dessertes ferroviaires locales (TGV, TER) reliant d'autres aéroports (Paris, Lyon, Bâle, Mulhouse et Dijon). Au niveau de l'environnement, le transport aérien est le premier contributeur à la production des gaz à effet de serre. Il faut privilégier des solutions alternatives, moins polluantes et moins nuisibles aux riverains.

Par rapport au droit du travail, il est souvent non respecté par les compagnies low cost. On a l'exemple de Ryan Air condamné récemment pour travail dissimulé et contraire à la réglementation française. Nous avons le cas à Marseille. Au niveau de l'impact local, ces compagnies low cost n'offrent aucune garantie quant à la pérennité de leurs lignes, ne respectent pas généralement leurs engagements contractuels en emploi et peuvent partir à tout moment. Les agences de voyages de la région pâtissent de la présence de Ryan Air, par exemple, qui vend ses billets sur Internet. Actuellement, on discute aussi le départ de l'Aéropostale. Il y a également une mise en concurrence avec le TGV, la LGV et bien sûr les compagnies nationales du type Air France.

En conclusion, le modèle économique et social de ces compagnies n'est pas viable : conditions de travail dégradées, non-respect de la réglementation, conditions de sécurité des vols, clientèle majoritairement locale contrairement à ce que l'on aurait pu penser. Pour conclure, je dirais qu'en ces temps difficiles, le débat national sur la transition énergétique et au regard des enjeux environnementaux, il serait vraiment regrettable que l'on finance des projets impliquant le développement durable et parallèlement à cela, un mode de transport extrêmement polluant et énergivore. C'est tout simplement une question de cohérence. Pour cette raison, les élus EELV voteront contre ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. PARIS.- Une fois de plus, nos collègues d'EELV montrent leur désapprobation à la participation financière de la CAGB à l'Aéroport de Dole. Je regrette, pour ma part, que cette vision soit une fois de plus idéologique et non réaliste et pragmatique. Lors d'un précédent Conseil, j'avais déjà évoqué tous les avantages de cet aéroport : proximité, parking gratuit, facilité d'embarquement, etc. Les chiffres détaillés dans ce rapport montrent la pertinence de notre précédente participation, votée à la quasi-unanimité à l'exception des Verts. Aujourd'hui, à tous ces avantages, est venu se greffer un nouvel atout pour Dole. Ce sont les difficultés financières rencontrées par l'Aéroport de Dijon. Si nous ne devons pas nous réjouir du malheur des autres, une analyse objective de la situation oblige à reconnaître que 2 aéroports sensiblement identiques à 50 km l'un de l'autre ne peuvent pas être viables. Voici une raison supplémentaire pour tout mettre en œuvre afin que l'Aéroport de Dole, idéalement situé en Franche-Comté, accentue encore davantage sa montée en puissance. Pour ce faire, Monsieur le Président, il me paraît indispensable de travailler avec les agences de tourisme du secteur, leur connaissance de ce type de marché ne pouvant être que bénéfique. Une fois la vitesse de croisière atteinte, souhaitons qu'un très grand nombre de voyageurs continue à se rendre à Dole avec leur véhicule au diesel non surtaxé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ?

Mme ROPERS.- J'aimerais avoir la parole, si c'est possible, pour répéter pour la troisième fois quelque chose, mais ce n'est pas grave. La forme sera peut-être différente de celle de mes collègues. Monsieur le Président, je trouve qu'il faut se féliciter d'avoir un aéroport régional à 50 km de Besançon, qui est tout de même une belle Agglomération. La décision de l'Aéroport régional de Franche-Comté a été mise en place il y a fort longtemps, en 1986, par le Conseil Régional de Franche-Comté présidé à l'époque par le Président Edgar FAURE, vous devez vous en rappeler. Je sais pertinemment que ceux du nord de la Franche-Comté n'étaient pas d'accord.

Je regrette vraiment la frilosité de Madame DUFAY qui accorde une subvention parcimonieuse à l'Aéroport. Dommage ! En revanche, félicitations au Président du Conseil Général du Jura, Christophe PERNY, un des amis politiques de Monsieur le Maire, pour le dynamisme mis dans le développement des liaisons internationales de Dole Tavaux (Tunis, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, Nice, Londres, Porto, Ajaccio et 47 euros dans ces premiers prix low cost). Je n'en dis rien. Je peux tout de même vous rappeler une belle progression : 4 000 passagers étaient prévus il y a 4 ans, 65 000 en 2013, 70 000 prévus en 2014. Il y a une possibilité de voir Dijon-Longvic fusionner, mais faute de financement de subvention du Conseil Général de Côte-d'Or, Monsieur SAUVADET, cela ne pourra pas se faire. Un grand plus ! Vous n'êtes pas sans savoir que 25 % des passagers de l'Aéroport de Dole Tavaux proviennent de la zone de chalandise de l'Agglomération de Besançon.

En conclusion, la subvention de 50 000 € de la CAGB est parfaitement justifiée dans le contexte du développement de l'offre aérienne à l'international pour notre secteur géographique. Je vote donc pour.

Je voudrais décerner un prix d'honneur à Monsieur STEPOURJINE, car il a vraiment l'art de causer et de se faire entendre de tout le monde. Mes compliments, Monsieur le Maire !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ?

M. CYPRIANI.- Je vais tout de même donner des arguments supplémentaires. Je trouve que le débat est un peu « au niveau des pâquerettes », si je puis me permettre. C'est un débat d'Agglomération, ce sont des subventions d'Agglomération. On n'a jamais ce débat en Conseil municipal, je te rassure, mon cher Robert. La question est de savoir où nous allons.

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, je vous demande d'être un peu sérieux, parce que l'on a encore de nombreux dossiers. Certes, il y a des avis divergents, Benoît CYPRIANI a le droit de s'exprimer, tout comme Daniel PARIS ou Madame ROPERS se sont exprimés. Maintenant, on s'écoute, même si je ne suis pas forcément d'accord avec ce qui se dit.

M. CYPRIANI.- Je rappelle le contexte. À Dijon, l'objectif était de 250 000 voyages.

M. LE PRÉSIDENT.- Parlons de Dole et non de Dijon.

M. CYPRIANI.- Tout cela pour dire que Dijon est en train de sombrer. Dole, pendant un moment, va probablement en profiter, mais Dole n'atteindra pas les objectifs qu'il se fixe, c'est évident. De plus, l'Europe commence à regarder et à plonger son nez dans les aéroports de province, les petits aéroports. On sait que d'ici 10 ans, les aides publiques au fonctionnement devront avoir disparues. De même, les aides aux infrastructures seront interdites et les aides marketing dont profite beaucoup Ryan Air, par exemple, en tout cas les sociétés low cost, seront extrêmement encadrées. Maintenant, on vit encore une époque qui n'est pas trop surveillée, on en profite et surtout les sociétés low cost. On investit et dans 5 ans, dans 7 ans, peut-être 10 ans maximum, ces sociétés low cost partiront et on aura un équipement qui ne servira plus. C'est cela qu'il faut regarder. C'est la durabilité de notre investissement.

Je termine à l'attention de mon collègue Daniel PARIS qui avait terminé sa précédente intervention en lançant « avec Dole, on s'envole ». Je dirais plutôt qu'avec l'Aéroport de Dole, « on va se traîner une sacrée casserole ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? J'en compte 11. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - MIPIIM 2014 - Participation du Grand Besançon

M. FELT.- Il s'agit de prendre une délibération pour faire une préservation pour le stand que nous allons partager avec la Ville de Dijon en mars 2014. Nous avons un stand commun. Il faut approuver la participation du Grand Besançon à la préservation de cet emplacement partagé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.7 - Zone des Marnières - Protocole d'intention CAGB et Immobilière Carrefour

M. FELT.- Pour ce rapport, vous avez un document sur table. On rappellera rapidement que le projet d'aménagement de la ZAC des Marnières a connu un épilogue avec Ségécé, qui s'est terminé par une rupture des liens contractuels, puisque le projet tel qu'il était présenté et abouti faisait que les conditions suspensives du protocole n'avaient pas été levées. Dans ce cadre, le projet d'aménagement de la ZAC des Marnières a été repris en régie par la Communauté d'Agglomération. Immobilière Carrefour et la CAGB ont exprimé leur volonté commune de poursuivre l'aménagement du projet urbain d'ensemble du secteur des Marnières.

Vous avez le protocole sur table. À cet effet, un protocole d'attention va être signé. Il faudra autoriser le Président à le signer.

Vous avez dans le rapport les principaux engagements de chacun des signataires :

- la CAGB s'engage à :
 - faciliter le dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la CDAC ;
 - fournir un cahier des charges finalisé ;
 - régler le problème juridique de la ZAC ;
- l'Immobilière Carrefour s'engage à :
 - participer au financement des équipements publics du projet urbain à hauteur d'un peu plus de 2 M€ ;
 - faire le nécessaire pour déposer son dossier de CDAC ;
 - céder à la CAGB les terrains nécessaires à la relocalisation des installations de la SPA, d'une superficie de 10 000 m² pour 1 € symbolique ;
 - céder à la CAGB l'emprise de terrain à 7 € le m² pour un parking P+R.

Voilà les tenants et les aboutissants de l'entrée en pourparler de ce dossier qui va prendre encore certainement un peu de temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? C'est compliqué, cela avance, mais beaucoup moins vite que prévu. J'espère que l'on est sur la bonne voie, on le pensait déjà il y a 2 ans. Il faut dire les choses.

M. FELT.- Ce rapport doit être voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°3.8 - Zone d'activités du Noret à Mamirole -
Extension du périmètre d'intérêt communautaire et
engagement des procédures et études nécessaires à l'extension

M. FELT.- Ce dernier rapport concerne la zone d'activités du Noret à Mamirole. Il s'agit de se prononcer sur l'extension du périmètre d'intérêt communautaire et d'autoriser le Président à engager les procédures et études nécessaires à la réalisation et à l'extension de la zone du Noret à Mamirole.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation des critères de richesse

M. GUILLEMET.- Comme tous les ans, il s'agit de l'actualisation des critères de richesse qui servent de base au calcul du montant de subvention pour le fonds « Centres de village » pour les projets éligibles au titre des axes 1, 2 et 3.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village - Attribution de subventions aux communes d'Amagney, Noironte, Pouilley-les-Vignes et Vorges-les-Pins

M. GUILLEMET.- Il s'agit de l'attribution de subventions aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ». Le rapport propose :

- 60 000 € à la commune d'Amagney, pour la construction de la mairie et l'aménagement d'un parc public ;
- 6 528,50 € à la commune de Noironte, pour la réfection de la rue et l'aménagement de la place du Jadi ;
- 1 798,81 € à la commune de Vorges-les-Pins pour la création d'une piste cyclable et piétonnière entre Vorges-les-Pins et Busy ;
- 6 760,04 € à la commune de Pouilley-les-Vignes, pour la création d'une aire de jeux.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Thomas JAVAUX, Dominique DUCASSE, Bernard MADOUX, Joseph MULIN, Jean-Marc BOUSSET, Dominique CLERGET, Jean-Michel FAIVRE, Sophie ZECCHINI, Patrick VERDIER et Maryse VIPREY. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et Énergies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la commune de Mamirolle pour ses travaux de rénovation thermique de la mairie (2^e phase)

M. GUILLEMET.- Il s'agit d'une subvention de 14 343 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Daniel HUOT, Miguel PARRA, Robert POURCELOT, Dominique MAILLOT. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est accordé

Rapport n°4.4 - Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en Bois-énergie - Modification du plan de financement

M. HUOT.- Le 29 mars 2012, on avait validé le fait de réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial. Je vous rappelle que ce PAT permet de comparer les ressources existantes avec les besoins du territoire. Il y a simplement eu des modifications dans les subventions. L'ADEME finance un peu plus que prévu le coût de ce Plan d'Approvisionnement Territorial, idem pour la Région. Tout cela fait baisser l'autofinancement du Grand Besançon. Donc, le Grand Besançon dépense un petit peu moins.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien. J'imagine qu'il n'y a ni opposition ni abstention. C'est accordé.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Subvention 2013 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon

M. PRALON.- Comme depuis 2004, nous verserons, si vous en êtes d'accord, une subvention à Besançon Tourisme Congrès qui remplit les conditions que nous lui avons fixées notamment en matière de promotion, de commercialisation d'offres touristiques sur Besançon et le Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Philippe BÉLUCHE, Jean-François GIRARD, Franck MONNEUR Jean-Yves PRALON, Claude PREIONI et moi-même ne prenons pas part au vote. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci pour l'Office du Tourisme. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - EMICA/Grand Besançon -
Avenant n°1 à la convention en vigueur et convention d'objectifs 2013-2016

M. PRALON.- Ce rapport concerne un avenant qui doit être passé à la convention qui existe entre l'EMICA et le Grand Besançon. Cette école de musique répond maintenant aux critères d'une école de musique structurante.

Il y a donc nécessité :

- de se prononcer sur un projet d'avenant à la convention du 13 mai 2013 entre l'EMICA et le Grand Besançon ;
- de se prononcer sur une convention d'objectifs couvrant 3 années scolaires entre 2013 et 2016 entre l'EMICA et le Grand Besançon, et donc de verser le solde de la subvention qui lui est due à ce titre, soit 8 089 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Yves. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10. 1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°10. 2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

La séance est levée.